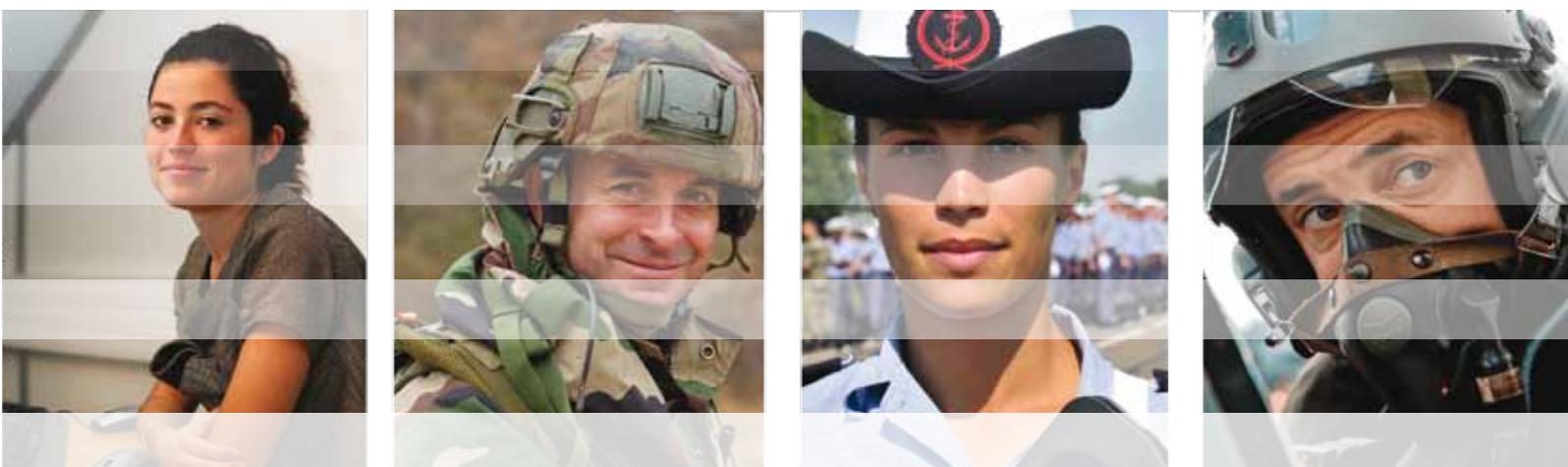


PROJET DE LOI DE FINANCES

2015



Défense
Mémoire, culture et liens avec la Nation
Anciens combattants





Les évolutions du contexte géostratégique qu'aura connues l'année 2014 ont confirmé la justesse des analyses du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013. Dans cet environnement de menaces pour notre sécurité qui ne faiblissent pas et de tensions sur nos finances publiques, le ministère de la Défense a pleinement entamé la mise en œuvre de la Loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019. Tandis que notre dispositif déployé en opération extérieure est resté particulièrement sollicité en 2014, l'année aura ainsi été marquée notamment par la déclinaison en contrats opérationnels des missions confiées aux forces armées par le nouveau Livre blanc, par l'engagement

déterminé des réformes prévues par la LPM et par l'organisation des « Rencontres 2020 » soulignant l'indispensable adhésion du personnel civil et militaire du ministère au projet.

Le budget 2015 de la mission « Défense », deuxième annuité de la programmation militaire, concrétise la transition vers le nouveau modèle d'armée, plus efficace car mieux adapté aux formes nouvelles des crises. Les ressources totales du budget 2015 s'établissent à 31,4 milliards d'euros conformément à la LPM. Si le projet de budget triennal 2015-2017 respecte la trajectoire financière de la LPM, traduisant ainsi les engagements du Président de la République, le ministère contribue néanmoins au redressement des comptes publics à travers un niveau d'effort structurel important, programmé sur six ans, à la base même de cette LPM.

Le ministère de la Défense prévoit ainsi en 2015 des baisses d'effectifs strictement conformes à la programmation militaire, qui bénéficieront d'un nécessaire dispositif d'accompagnement social et qui seront mises en œuvre dans le cadre d'une gouvernance rénovée des ressources humaines au service de la maîtrise de la masse salariale. Dans le même temps, le ministère restera l'un des principaux recruteurs de l'État.

Le ministère conduira également en 2015 les réformes prévues par la LPM permettant notamment de préparer la remontée de l'activité opérationnelle, élément clé de la crédibilité du nouveau modèle d'armée, de poursuivre l'évolution de notre dispositif militaire à l'étranger en cohérence avec les orientations du Livre blanc, et d'orienter résolument notre défense vers l'avenir, à travers les priorités fortes données à l'équipement des forces, la recherche et technologie (R&T), la cyberdéfense ou encore le renseignement. Le regroupement des états-majors, directions et services sur un site unique à Balard s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation et de rationalisation des structures du ministère.

Au-delà de la mission « Défense », c'est l'ensemble des politiques du ministère qui s'inscriront en 2015 dans une démarche résolue alliant la préservation de nos finances publiques et le renforcement du lien entre la Défense et la Nation. C'est le sens de la présentation que j'ai souhaitée avec Kader Arif de l'ensemble du budget du ministère dans un document unique pour la deuxième année consécutive.

Dans un contexte difficile, le budget 2015 tient le cap ambitieux et exigeant fixé par le Président de la République, chef des armées. L'équilibre très tendu qui caractérise l'exécution de la LPM rend plus que jamais indispensable le soutien de la Nation et de ses représentants pour relever ses multiples défis. En tout état de cause, l'ensemble de mon ministère et, au-delà, l'ensemble du Gouvernement, sont aujourd'hui mobilisés pour sa réussite.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense



L'année 2015 est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de reconnaissance et de réparation à l'égard du monde combattant, celui d'hier comme celui d'aujourd'hui. J'ai construit ce projet de budget de manière à ce que tous les acquis sociaux et avantages fiscaux soient maintenus, voire consolidés. Dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires, le budget pour 2015 s'élèvera à 2,64 Md€ dans mon champ de responsabilité.

L'année 2015 verra un renforcement des droits des anciens combattants. J'ai souhaité, comme je m'y étais engagé, concentrer en priorité mon action en faveur des plus démunis dont la situation économique et sociale appelle des réponses, notamment les conjoints survivants d'anciens combattants mais aussi les veuves des plus grands invalides de guerre. Ce sont ainsi 1,5 M€ supplémentaires qui seront dédiés en 2015 à l'action sociale menée par l'ONAC-VG pour permettre au montant des aides versées aux conjoints survivants d'atteindre le seuil de pauvreté. Dans le même temps, un dispositif revalorisé en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre sera mis en œuvre. J'ai également tenu à augmenter l'allocation de reconnaissance de 167 euros par an, soit un effort total de 1 M€, dans le cadre d'un plan d'action « Harkis » qui prévoit également d'aider les enfants de Harkis à obtenir une retraite complète.

Tout en menant ces actions déterminées en faveur des plus fragilisés, je n'oublie pas la nouvelle génération du feu, ces combattants d'aujourd'hui qui portent haut les couleurs de la France partout dans le monde et honorent l'héritage reçu de nos anciens combattants. J'ai souhaité répondre aux attentes concernant l'attribution de la carte du combattant aux soldats revenus d'opération extérieure. Des progrès ont été engagés dès ma prise de fonctions afin d'offrir aux combattants d'aujourd'hui une reconnaissance égale à celle de leurs aînés. Ainsi, près de 16500 cartes ont été attribuées en 2013 contre 8900 en 2012 et la tendance se poursuit en 2014. Au 1^{er} octobre 2015, la généralisation du critère de 4 mois de présence sur un théâtre d'opération permettra une large extension des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Opex.

Enfin, la politique de mémoire ambitieuse initiée par la rencontre exceptionnelle de deux cycles commémoratifs en 2014 se trouvera consolidée en même temps que renouvelée. Tandis que le cycle mémoriel se poursuivra, le budget pour 2015 entend œuvrer au développement du tourisme de mémoire, volet économique de la politique mémorielle. Un effort sera ainsi réalisé au profit de l'entretien, de la rénovation et de la valorisation culturelle et touristique des nécropoles nationales et des hauts lieux de la mémoire nationale. Se crée ainsi une véritable dynamique au service de la croissance et de l'emploi, tout particulièrement dans les régions les plus démunies.

Ces sites sont les témoignages de demain, ceux qui survivent aux hommes. L'enveloppe destinée plus spécifiquement au tourisme de mémoire est en hausse de 10 %, et ce, afin de permettre à l'État de structurer cette filière et développer des synergies entre les acteurs.

Le contexte budgétaire nous pousse plus que jamais à définir des priorités. Ces choix assumés font cette année à nouveau du secrétariat d'État aux anciens combattants et à la mémoire un ministère résolument tourné vers l'avenir.

Kader Arif

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense,
chargé des anciens combattants et de la mémoire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2015 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	7
PREMIÈRE PARTIE: « DÉFENSE »	9
CHAPITRE 1 : LA MISE EN ŒUVRE DU LIVRE BLANC ET DE LA LPM	11
CHAPITRE 2: UN BUDGET TRIENNAL CONFORME À LA LPM	15
1. Le budget triennal	15
2. La contribution au redressement des finances publiques	17
3. Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2015	19
CHAPITRE 3 : LES MOYENS DE LA DÉFENSE	23
1. Cinq fonctions stratégiques pour assurer la sécurité des Français	23
2. L'activité opérationnelle : un objectif prioritaire	27
3. Un engagement en Opex au niveau de nos responsabilités internationales	29
4. Transformation des armées : pour une gouvernance plus efficiente	30
5. La France dans l'Otan	31
6. L'Europe de la défense	31
CHAPITRE 4: LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DÉFENSE	37
1. Un nécessaire accompagnement des réductions d'emplois	37
2. Une politique RH au service du personnel militaire et civil	39
3. Les réserves opérationnelle et citoyenne	39
CHAPITRE 5: LES ÉQUIPEMENTS	43
1. Un montant de ressources en hausse sur l'équipement	43
2. Les livraisons de matériels en 2015	44
3. Les commandes de matériels en 2015	45
4. L'entretien programmé des matériels et des petits équipements	47
5. Un effort continu en faveur de la recherche et développement	48
6. Les infrastructures	50

DEUXIÈME PARTIE: «MÉMOIRE, CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION»	53
CHAPITRE 1 : LA CONSOLIDATION D'UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE AMBITIEUSE.	55
1. Bilan et perspectives des commémorations	55
2. Éducation et transmission de la mémoire	58
3. Patrimoine de pierre et tourisme de mémoire	59
CHAPITRE 2: CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION.	63
1. Une Journée défense et citoyenneté confortée et renouvelée	63
2. Une politique culturelle dynamique.	64
TROISIÈME PARTIE: «ANCIENS COMBATTANTS»	69
CHAPITRE 1 : DES DROITS CONSOLIDÉS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS	71
1. Le budget triennal 2015-2017	71
2. Le maintien de l'ensemble des dispositifs	73
3. Une priorité accordée aux publics les plus démunis	73
CHAPITRE 2: UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT AU PROFIT DE LA 4^E GÉNÉRATION DU FEU ...	75
1. L'extension des conditions d'attribution de la carte Opex.	75
2. L'accompagnement en retour d'Opex des militaires blessés	76
CHAPITRE 3: UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS ...	79
1. Une volonté réaffirmée de reconnaissance et de réparation	79
2. Des droits maintenus et améliorés.	80
3. Une administration renouvelée.	80
CHAPITRE 4: DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT.	83
1. ONAC-VG, la « maison des anciens combattants et des victimes de guerre »	83
2. L'institution nationale des Invalides, la « maison des Invalides »	86



© Ch. Fiard / DOCOD



© J.J. Chatard / DfCoD



© Bruno Biasutto / DfCoD

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2015 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les crédits du ministère de la Défense se répartissent au sein de trois missions :

- Défense,
- Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation,
- Recherche et enseignement supérieur.

Le montant total des crédits de paiement du ministère inscrit dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2015 (toutes ressources, pensions comprises) s'élève à 42 milliards d'euros (Md€), soit un montant stable par rapport à la Loi de finances initiale (LFI) pour 2014.

La répartition par missions et programmes est la suivante :

Structure courante 2015 (crédits de paiement en Md€ - toutes ressources (1))		Budget initial 2014 (2)	PLF 2015
Mission «Défense»	P144 - « Environnement et prospective de la politique de défense »	1,33	1,33
	P146 - « Équipement des forces »	8,37	9,85
	P402 - « Excellence technologique des industries de défense »	1,50	-
	P178 - « Préparation et emploi des forces »	7,00	7,09
	P212 - « Soutien de la politique de la défense »	1,98	2,19
	Total hors Titre 2	20,18	20,47
	Titre 2 (y compris Opex, hors pensions)	11,19	10,93
	Titre 2 (y compris Opex et pensions)	19,09	18,72
	Total hors pensions	31,37	31,40
	Total avec pensions	39,26	39,19
Mission «Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation»	P167 - « Liens entre la Nation et son armée »	0,04	0,04
	P169 - « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »	2,75	2,60
	Total hors Titre 2	2,79	2,64
Mission «Recherche et enseignement supérieur»	P191 - « Recherche duale (civile et militaire) »	0,19	0,19
	Total hors Titre 2	0,19	0,19
Ministère de la défense	Total hors Titre 2	23,16	23,30
	Total hors pensions	34,35	34,23
	Total avec pensions	42,24	42,02

(1) Y compris les recettes des Comptes d'affectation spéciale (CAS) Immobilier et Fréquences.

(2) Présentation en structure 2015 (intégration du T2 des anciens combattants au sein de la mission Défense).»

En application des orientations fixées par la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, le ministre de la Défense a décidé de réformer la gouvernance des effectifs du ministère et le pilotage de la masse salariale. Le PLF 2015 comporte ainsi un changement de périmètre s'agissant de la masse salariale (crédits de titre 2).

Désormais, l'ensemble des crédits de personnel et les effectifs associés sont, à partir du budget 2015, regroupés au sein du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration du ministère de la Défense.

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE



© Marine nationale



© DiCoD



© J.J. Chatard / DiCoD

CHAPITRE 1

LA MISE EN ŒUVRE DU LIVRE BLANC ET DE LA LPM

La loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 organise la mise en œuvre de la première phase des orientations du dernier *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Elle dessine le modèle d'armée de la France à l'horizon 2025.

Cette loi a été préparée, débattue et adoptée par le Parlement, dans un contexte très tendu. Celui-ci est marqué à la fois par le maintien d'un niveau élevé de menaces pour la sécurité de la Nation et par une pression majeure sur les finances publiques, alors que simultanément il était devenu indispensable de rétablir la cohérence entre les objectifs et les moyens de la défense. L'ambition du Livre blanc, relayée par la loi de programmation 2014-2019, a donc été de concilier sur le long terme autonomie stratégique et souveraineté budgétaire.

Pour satisfaire ces deux exigences, la loi porte un projet global de défense, articulé autour de la définition d'un modèle d'armée plus efficace, adapté aux formes nouvelles des crises, ainsi que d'un effort financier important, permettant, en début de période, de conserver des capacités d'investissement juste suffisantes puis prévoyant une remontée des crédits à partir de 2017, pour couvrir plus largement les besoins de renouvellement des matériels majeurs. Par ce modèle, le Gouvernement a fait le choix de préserver les principaux savoir-faire militaires, les grands secteurs de l'industrie et de promouvoir une ambition européenne raisonnable et pragmatique.

La Loi de programmation militaire (LPM) représente dès lors un équilibre reposant sur plusieurs défis : la mise en œuvre de réductions d'effectifs encore très importantes ; le maintien au niveau de 2013 du niveau de préparation opérationnelle pendant les premières années, puis son augmentation vers un niveau correspondant aux normes d'entraînement Otan ; une gestion du vieillissement consenti de nombreux matériels, tout en renouvelant ou en préparant le renouvellement d'un grand nombre d'équipements ; la transformation des organisations, tout en veillant à l'acceptabilité sociale des mesures.

L'évolution de la situation géopolitique et économique depuis plus d'un an a confirmé les principales données du défi que la politique de défense de la France doit relever et le bien-fondé des grandes orientations de la LPM. Le Projet de loi de finances (PLF) 2015 en est la traduction pour la deuxième année.

La France et au-delà l'Europe sont engagées aujourd'hui simultanément sur trois fronts d'insécurité majeurs.

Le premier, c'est le terrorisme d'inspiration djihadiste, dont la menace s'étend, pour ce qui nous concerne, du Pakistan au Moyen-Orient et au Levant, de la Corne de l'Afrique au Maghreb, de la Libye au golfe de Guinée. En Irak et

en Syrie en particulier, l'organisation terroriste Daech, qui se prétend « État islamique », atteint des degrés de maîtrise territoriale transfrontières, d'organisation, de capacité financière et d'équipement encore jamais vus. La France, qui a déjà engagé directement ses forces pour contrer la mainmise territoriale d'Al Qaïda au Sahel, prendra toute sa part dans la mobilisation internationale. À cette menace globale et multidimensionnelle, nous devons répondre par une stratégie globale.

Le deuxième front, c'est celui que le Livre blanc a présenté sous la forme des « menaces de la force ». Là encore, l'actualité a donné dramatiquement raison à ses analyses. Nous assistons à une montée en puissance parfois exponentielle des dépenses militaires, corrélative à l'attisement des sentiments nationalistes et des tensions territoriales. Tel est le cas en Asie. En Europe, la politique d'affirmation de puissance de la Russie, l'annexion de la Crimée, la pression militaire directe à l'Est de l'Ukraine constituent une rupture par rapport aux vingt dernières années.

Le troisième front, que le Livre blanc a appelé, sans se tromper, les « risques de la faiblesse », est celui de la disparition d'États, de l'émergence de plusieurs « États en faillite ». Des régions entières deviennent, du fait de l'absence ou de l'extrême faiblesse des structures étatiques, couplée à l'absence de processus politique normal, un terrain favorable pour les crises, la guerre civile et tous les trafics. Ces vulnérabilités constituent un risque majeur, surtout lorsque des mouvements armés s'en emparent. La Centrafrique, où nous avons dû intervenir en décembre dernier, la Libye, où règne la confusion la plus totale, des régions entières du Soudan ou de la Corne de l'Afrique témoignent de l'actualité et de l'acuité nouvelles de cette question.

Compte tenu de ce contexte, en 2015, le ministère de la Défense conduira avec d'autant plus de détermination les réformes annoncées dans la LPM. Qu'il s'agisse de préparer la remontée du niveau de préparation opérationnelle, de traduire les priorités de la LPM au profit du renseignement, des forces spéciales, de la mobilité et de la cyberdéfense. Qu'il s'agisse de répondre à l'impératif industriel qui est partie intégrante de notre modèle de défense, de sa contribution à l'économie, à l'emploi, à la recherche et au développement technologique. Qu'il s'agisse aussi de garantir la soutenabilité des dépenses par l'identification des ressources exceptionnelles, d'engager une politique de ressources humaines cohérente avec le nouveau modèle d'armée, ou de mettre en œuvre les restructurations qui découlent des rationalisations en cours de nos effectifs et implantations territoriales.

C'est ainsi que l'évolution du dispositif militaire extérieur se poursuivra, notamment en Afrique. Il vise un double objectif, stratégique et opérationnel, et concentre les moyens sur deux zones d'intérêt prioritaire : le golfe Arabo-Persique et la bande Sahélo-Saharienne, avec la création de l'opération Barkhane au 1^{er} août 2014. Là, un processus de « régionalisation » a permis de décloisonner notre action pour s'adapter aux modes d'action terroristes, que ce soit au Mali, au Niger, au Burkina Faso en Mauritanie ou au Tchad. Le dispositif prépositionné en Afrique, quant à lui, poursuivra sa mutation. Il sera prochainement constitué de deux bases opérationnelles avancées, Abidjan et Djibouti, et de deux pôles opérationnels de coopération, Dakar et Libreville.

En termes capacitaires, les programmes, parmi lesquels Scorpion dans le domaine du combat terrestre, le MRTT dans le cadre du renouvellement de la capacité de ravitaillement en vol, le missile balistique M51 pour le développement d'une nouvelle version et le Barracuda pour la commande du quatrième sous-marin, auront été lancés en 2014. L'année 2015, quant à elle, concrétisera la poursuite des grandes priorités de la LPM, à l'instar du lancement de commandes parmi lesquelles le système de communication par satellite COMSAT NG, un deuxième système de drone MALE Reaper, le Système de drones tactiques (SDT), les Bâtiments de soutien et d'assistance hauturier (BSAH) et les livraisons des derniers Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI).

Simultanément, cette même année 2015 verra se poursuivre la réforme de la gouvernance et de l'organisation du ministère. S'inscrivant dans le processus de modernisation de l'action publique, la gouvernance renouvelée portera sur les cinq domaines prioritaires identifiés : la gestion des ressources humaines, l'organisation de la chaîne financière, l'organisation des soutiens en bases de défense (BdD), le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels et les relations internationales et stratégiques. Ces chantiers contribueront aussi à la réduction des effectifs.

L'atteinte effective de chacun de ces objectifs conditionne la pérennité et la cohérence de notre défense. Celle-ci suppose l'adhésion du personnel civil et militaire, auquel le projet a été présenté début 2014 lors des « Rencontres 2020 » par le ministre et les grands responsables du ministère. Ainsi, la bonne exécution de la LPM nécessite le soutien sans réserve de la Nation et de ses représentants. Sans leur engagement, une transformation de cette nature ne saurait réussir.

Enfin, conformément à l'article 6 de la loi du 18 décembre 2013, la programmation militaire fera l'objet d'une actualisation avant la fin de l'année 2015. Cette actualisation visera à s'assurer de la bonne adéquation entre les objectifs fixés dans la loi et leur réalisation, et à prendre en compte les évolutions intervenues depuis l'été 2013.



© Bruno Biasutto / DI/CoD



© DI/CoD



© R. Senoussi / DI/CoD

CHAPITRE 2

UN BUDGET TRIENNAL CONFORME À LA LPM

Conformément aux engagements du Président de la République, les plafonds de crédits de la mission « Défense » qui figurent dans le budget triennal 2015-2017 permettent de garantir la mise en œuvre intégrale de la LPM pour cette période.

Dans un contexte économique qui reste difficile, et dans le cadre d'un effort continu du Gouvernement de rétablissement structurel des comptes publics, le choix de la sanctuarisation de la LPM et donc de la préservation de sa trajectoire financière doit être souligné.

1. LE BUDGET TRIENNAL

Les annuités 2015, 2016 et 2017 du budget triennal sont conformes, toutes ressources confondues, à la trajectoire de la LPM 2014-2019, soit une enveloppe de 94,3 Md€ de crédits, telle que prévue sur la période 2015-2017.

Une trajectoire conforme à celle de la LPM
Trajectoire du budget de la mission Défense hors CAS Pensions

Md€ courants	Budget triennal 2015-2017								Total 2015-2017	
	2014		2015		2016		2017		Budget triennal	LPM
	Budget initial (structure courante)	LPM	PLF	LPM	Budget triennal	LPM	Budget triennal	LPM		
Ressources totales	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,6	31,6	94,3	94,3

Le respect de la trajectoire de ressources de la LPM sera obtenu grâce à l'apport de 500 M€ de recettes exceptionnelles supplémentaires chaque année, en compensation d'une réduction des crédits budgétaires à hauteur de 500 M€ par an sur la période du triennal. Les crédits budgétaires connaissent toutefois une progression sur 2015-2017, conformément à la trajectoire de la LPM, dans un contexte de diminution en valeur des crédits de nombreux ministères.

En 2015, les recettes exceptionnelles attendues seront notamment composées du produit de la mise aux enchères de la bande de fréquences dite des « 700 Mhz », de recettes issues de la cession d'emprises immobilières et des redevances versées par les opérateurs privés au titre des cessions de fréquences déjà réalisées.

Trajectoire des crédits budgétaires et recettes exceptionnelles de la mission Défense

Structure courante 2015 (en Md€ courants ¹)	Budget initial 2014	PLF 2015	2016	2017
Titre 2 (y compris Opex et T2 des anciens combattants)	11,2	10,9	10,8	10,6
Hors titre 2	18,4	18,2	18,9	19,6
Crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2)	29,6	29,1	29,6	30,2
Recettes exceptionnelles	1,8	2,3	1,8	1,4
Total (toutes ressources, hors pensions)	31,4	31,4	31,4	31,6
CAS Pensions	7,9	7,8		
Total (toutes ressources, avec pensions)	39,3	39,2		

1. En Md€ arrondis à la première décimale.

Le PLF 2015, deuxième annuité de la LPM 2014-2019, est la traduction concrète des priorités affichées dans la LPM, avec des crédits destinés à orienter résolument notre défense vers l'avenir, à travers les priorités fortes données notamment :

- **à la préparation et à l'activité opérationnelle** : les crédits consacrés à **l'entretien programmé des matériels progressent ainsi de près de 4,5 % en 2015** par rapport à 2014 pour s'établir à 3,2 Md€. En outre, plusieurs chantiers majeurs ont été engagés pour diminuer les coûts de MCO, notamment dans le domaine des achats et dans celui de la logistique (« *supply chain* »), afin de permettre au niveau d'activité de tendre vers les normes définies dans la LPM à partir de 2016, au fur et à mesure de la réalisation du nouveau modèle d'armée ;
- **à l'équipement des forces et à la Recherche et technologie (R&T), avec des crédits portés de 16,4 Md€ en LFI 2014 à 16,7 Md€** dans le PLF pour 2015. Conformément aux conclusions du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013, cette progression vise à poursuivre la modernisation des armées et le renouvellement des matériels, tout en assurant un niveau d'investissement suffisant pour assurer la sauvegarde de tous les secteurs industriels majeurs ;
- **à la cyberdéfense et au renseignement**, avec la poursuite de l'effort engagé en matière d'effectifs, d'acquisition d'équipements spécialisés et de développement des capacités de recueil, de traitement et de diffusion du renseignement.

Par ailleurs, la dotation au titre des Opérations extérieures (Opex) en 2015 s'élève à 450 M€ conformément à la LPM. Après une année 2014 de transition, l'évolution du dispositif militaire stationné à l'étranger traduit la mise en cohérence du dispositif de financement des Opex avec les nouveaux contrats opérationnels et les nouvelles priorités stratégiques issus du Livre blanc. Au-delà des aléas inévitables inhérents aux Opex, le ministère met ainsi en œuvre les mesures permettant de s'inscrire dans la dotation prévue dans la LPM.

En tout état de cause, le financement des surcoûts excédant la dotation initiale de 450 M€ est garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, qui prévoit que les Opex non budgétées font l'objet d'un financement interministériel, préservant ainsi les crédits d'équipement du ministère. Ces surcoûts additionnels, dépassant l'enveloppe retenue en LPM et en loi de finances, peuvent résulter soit d'opérations nouvelles, soit du durcissement ou de la prolongation d'opérations en cours, après décision du chef de l'État.

2. LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Si la trajectoire financière de la LPM a été préservée, le ministère contribue largement au redressement des finances publiques à travers un niveau d'effort considérable, programmé sur six ans. Les économies structurelles sont en effet à la base même de la LPM.

Cette contribution au redressement des finances publiques se traduit par :

- **des réductions d'emplois (7 500 en 2015)**, conformément à la trajectoire de la LPM qui prévoit une diminution totale de 34 000 emplois sur la période 2014-2018, accompagnées d'efforts importants de maîtrise de la masse salariale. La réalisation des objectifs de réduction d'effectifs, de dépyramidage et de maîtrise de la masse salariale s'appuie sur de nouvelles mesures d'aide au départ (cf. encadré page suivante), ainsi que sur une réforme ambitieuse de la gouvernance des ressources humaines ;
- **des renégociations industrielles portant sur la quasi-totalité des grands contrats d'armement**, en recherchant le meilleur équilibre entre la préservation dans la durée de notre capacité à développer et à produire les systèmes d'armes et la satisfaction du besoin capacitaire exprimé par les armées ;
- **des réorganisations profondes qui se traduisent par de nouvelles restructurations et par plus de trente chantiers de réforme** qui portent sur l'ensemble des domaines, des archives à l'action sociale, des opérateurs aux postes permanents à l'étranger, de la formation à l'habillement en passant par le MCO et la transformation de l'organisation du soutien.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

La poursuite de la transformation de l'organisation du ministère, la modernisation de ses modes de fonctionnement et l'adaptation du format des armées au nouveau contrat opérationnel se traduisent par un nouvel effort de déflation d'effectifs et des mesures de restructuration.

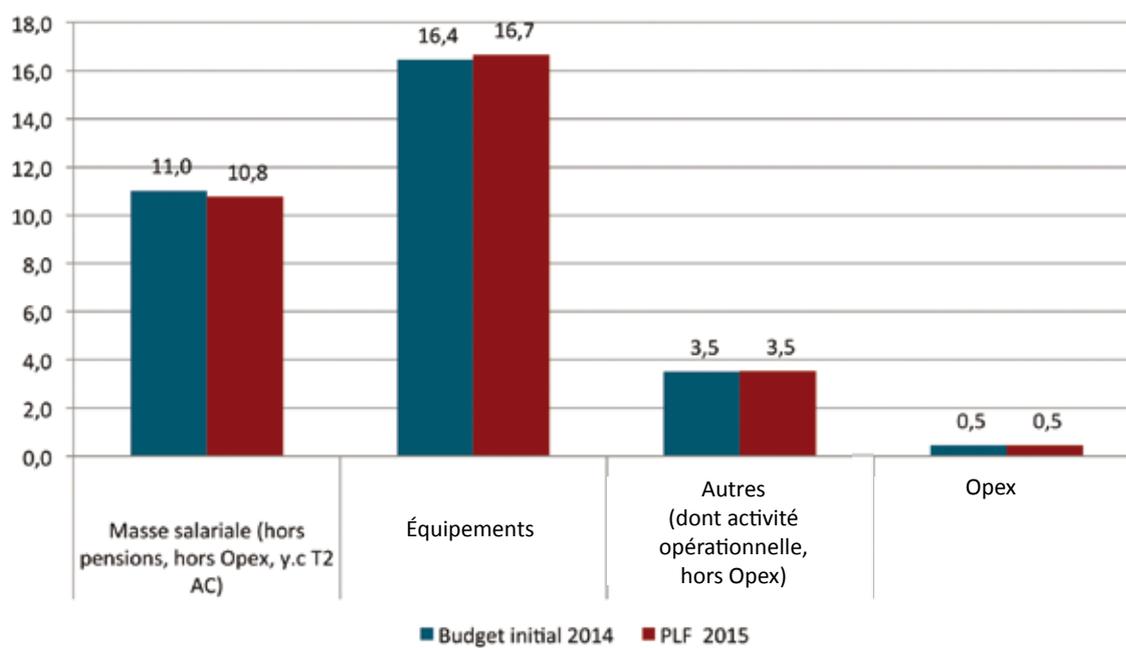
Celles-ci sont coordonnées afin d'optimiser le plan de stationnement du ministère, dans un souci de mutualisation des soutiens, de densification des emprises et de réduction des dépenses de fonctionnement. Le dispositif d'accompagnement comprend un volet social, un accompagnement économique des territoires impactés et un accompagnement immobilier.

*S'agissant du dispositif social, le **Plan d'accompagnement des restructurations (PAR)** met l'accent sur les mesures d'incitation et d'accompagnement au départ et à la mobilité. Pour le personnel militaire, elles comprennent la promotion fonctionnelle, l'octroi possible d'une pension de retraite afférente au grade supérieur et le pécule défiscalisé d'incitation au départ. Pour le personnel civil, les mesures viseront à favoriser **la mobilité interne au ministère et vers les autres fonctions publiques** en privilégiant la recherche de solutions individualisées.*

*En ce qui concerne les collectivités locales les plus sévèrement affectées par les fermetures d'unités, le ministère les soutiendra à travers un dispositif d'accompagnement économique et territorial intégré aux contrats de plans État – Région (**Contrats de redynamisation de site de défense [CRSD], dispositif de cessions à l'euro symbolique...**) Une nouvelle enveloppe de 150 M€ est affectée à l'accompagnement des restructurations 2014-2019, à concurrence de deux tiers par le Fonds pour les restructurations de la défense (FRED) et un tiers par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).*

3. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2015

Les budgets 2014 et 2015 par grands agrégats en Md€ courants
(structure courante et hors CAS Pensions, recettes exceptionnelles comprises)



Le cadre budgétaire issu de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par missions et programmes, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

La mission « Défense » disposera en 2015, contribution aux dépenses de pensions comprise, de 46 638 M€ en AE et de 39 188 M€ en CP. Ce montant comprend les recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à 2 297 M€ pour 2015.

Les crédits budgétaires de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 350 M€ en AE et 1 334 M€ en CP

Sous la responsabilité du directeur des affaires stratégiques (futur directeur général des relations internationales et de la stratégie), ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les services chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de force futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Il porte ainsi les crédits de deux actions érigées en priorités par le Livre blanc et la LPM, à savoir les **études amont des grands programmes d'équipement** (environ 740 M€) et les **services de renseignement** (DPSD et DGSE), dont les crédits s'élèvent à 268 M€ (hors masse salariale), soit une augmentation d'environ 2 % par rapport à la LFI 2014.

Les subventions de fonctionnement des opérateurs du programme 144, ONERA et écoles sous tutelle de la Direction générale de l'armement (DGA), s'élèvent à 229 M€ en 2015.

- **Le programme 146 « Équipement des forces » : 15 186 M€ en AE et 9 854 M€ en CP**

Copiloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement, le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement **permettant d'acquérir ou de maintenir les capacités prévues par la politique de défense.**

Ce programme finance par exemple l'achat des Frégates multimissions (FREMM), des sous-marins d'attaque de nouvelle génération, des avions Rafale ou A400M, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore les VBCI de l'armée de terre et des matériels du fantassin FÉLIN.

Les crédits de paiement inscrits en 2015 sont stables par rapport à 2014 et s'élèvent, en tenant compte des recettes exceptionnelles, à 5,7 Md€ pour les programmes majeurs et à 2,8 Md€ pour les équipements des forces de dissuasion (qui représentent 3,6 Md€ sur l'ensemble du périmètre de la mission « Défense »).

- **Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 8 783 M€ en AE et 7 088 M€ en CP**

Sous l'autorité du CEMA, le programme 178 porte les crédits nécessaires à l'activité des forces et à l'entretien des matériels des armées. Nos armées interviennent sur de nombreux théâtres pour défendre les intérêts de la France. Priorité est donc donnée aux moyens nécessaires à leur activité et à leur entraînement.

En 2015, les crédits dédiés à l'activité des forces progressent. Les ressources pour l'Entretien programmé des matériels (EPM) représenteront 3,2 Md€ en CP, soit une hausse de près de 4,5 % par rapport à la LFI 2014, contribuant à la préservation de la disponibilité des principaux matériels.

- **Le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » : 21 319 M€ en AE et 20 913 M€ en CP**

Sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration, le programme regroupe les fonctions mutualisées de direction et de soutien du ministère. **Le secrétaire général pour l'administration supervise le « projet Balard », composante importante de la modernisation du ministère,** qui regroupera en 2015 les états-majors et les services centraux de la défense sur un site unique. Il assure également les fonctions de pilotage des politiques transverses (ressources humaines, finances, immobilier, logement...).

Ce programme porte également l'intégralité des crédits de personnel « titre 2 » du ministère de la Défense et les effectifs associés à compter du PLF 2015.

Ce programme porte enfin les crédits d'investissement au profit des infrastructures de la défense, pour un total de 1,1 Md€ hors dissuasion (1,19 Md€ avec dissuasion), dont 230 M€ de recettes exceptionnelles liées aux cessions immobilières attendues et près de 45 M€ de crédits d'investissement au profit du logement familial.



© C. Valentine / Terre



© J.J. Chatard / DICoD



© ECPAD

CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA DÉFENSE

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 a redéfini les missions opérationnelles confiées aux forces armées, déclinées en contrats opérationnels en 2014. Ces nouveaux contrats distinguent des missions permanentes (postures permanentes de sûreté, dissuasion, engagement des armées en renfort des forces de sécurité, forces prépositionnées, capacité de réaction autonome aux crises) et des missions non permanentes comme l'engagement dans une opération de coercition majeure ou les opérations de gestion de crise dans la durée.

Leur mise en œuvre s'appuie sur les ressources financières prévues par la LPM 2014-2019, conçue dans un environnement de menaces qui ne faiblissent pas et de fortes tensions sur nos finances publiques, avec la nécessité de renouveler nombre d'équipements militaires. Elle contient des dispositions novatrices pour garantir la permanence de l'effort, dont le contrôle renforcé de son exécution par le Parlement (présentation annuelle d'un rapport d'exécution préalable au débat d'orientation budgétaire).

Deuxième annuité de cette loi, l'année 2015 concrétise la transition vers le nouveau modèle d'armée, plus efficace car mieux adapté aux formes nouvelles des crises.

1. CINQ FONCTIONS STRATÉGIQUES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS

1.1. Connaissance et anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine ainsi qu'à la conduite de l'action. Le renseignement, dont la qualité conditionne aussi l'efficacité des forces y joue un rôle central.

La détermination du ministère dans ce domaine est totale. L'année 2015 permettra de combler certaines des lacunes mises en évidence par les opérations les plus récentes.

Le système CERES d'interception électromagnétique spatial sera ainsi lancé en 2015. Composé de 3 satellites en constellation et naviguant en orbite basse, ce système permettra aux forces françaises de disposer d'une capacité de surveillance étendue sans contrainte d'accès, en complément des moyens nationaux de recherche et d'interception des émissions électromagnétiques.

Le processus d'acquisition de drones non armés Moyenne altitude longue endurance (MALE) sera prolongé pour répondre au besoin opérationnel urgent dans la bande sahélo-saharienne avec la commande d'un système supplémentaire (3 vecteurs).

Le choix du successeur de l'actuel Système de drone tactique intérimaire de l'armée de terre (SDTI) obsolète sera réalisé en 2015, pour une livraison à compter de 2017.

Enfin, un avion léger de renseignement (ALSA2R), dit ISR (Intelligence, surveillance, reconnaissance) léger, sera commandé en 2015.

Dans le domaine des drones de surveillance, il est prévu de créer une « communauté d'utilisateurs » et un programme européen de drone MALE de nouvelle génération est en préparation pour l'horizon 2025.

1.2. Dissuasion

La dissuasion française repose sur la retenue qu'impose à un adversaire étatique la perspective de dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'une agression ou menace d'agression contre les intérêts vitaux de la France. Par essence dissuasive et purement défensive, son exercice relève de la responsabilité directe du Président de la République. Elle doit pouvoir s'adapter à la diversité des situations qui résultent, notamment, de la croissance ou de la modernisation de certains arsenaux dans le monde et des risques de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient et en Asie. Elle contribue par son existence à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales.

Le maintien de deux composantes a été réaffirmé par le Président de la République, pour répondre au besoin de complémentarité des performances et des modes d'action, d'une part pour se prémunir d'une surprise opérationnelle ou technologique, d'autre part ce choix impose de poursuivre l'effort nécessaire à la crédibilité et à la pérennité des capacités nécessaires à la mise en œuvre de la dissuasion par les deux composantes, océanique et aéroportée. Cet effort exerce aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques et nos capacités industrielles. Il sera conduit dans le respect du principe de stricte suffisance de l'armement nucléaire attaché à notre concept de dissuasion.

La période 2014-2019 sera marquée à la fois par la poursuite de la modernisation des composantes et par la préparation de leur renouvellement. Pour 2015, en particulier :

- les efforts pour la mise à niveau des moyens et des installations de la composante océanique seront maintenus, avec la poursuite de l'adaptation d'un sous-marin au missile M51, le développement de la future version de ce missile et la continuation des travaux de conception du Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3^e génération (SNLE 3G) ;
- la composante aéroportée verra se poursuivre les travaux de rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études technologiques de son successeur. Pour les moyens aériens (Rafale en remplacement des Mirage 2000 N et MRTT en remplacement des C-135), les commandes et acquisitions se déroulent conformément à la LPM ;
- les systèmes de transmissions nucléaires feront l'objet de mesures de modernisation touchant principalement les réseaux de longue portée, durcis pour les deux composantes ;
- la simulation se concrétisera avec la mise en service progressive du Laser mégajoule (LMJ), tout en poursuivant la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TeUTATeS.

1.3. Protection

La fonction protection vise à garantir l'intégrité du territoire, à assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces, à préserver la continuité des fonctions vitales de la Nation et à garantir sa résilience. Si l'ensemble des fonctions stratégiques et des moyens civils autant que militaires concourent à la protection, les armées garantissent de manière permanente, en métropole comme outre-mer la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes. La cyberdéfense joue un rôle central pour être en mesure de continuer à opérer sous attaque cybernétique, ceci dans chaque fonction stratégique, et la capacité associée se renforce conformément au pacte « cyber » présenté par le ministre de la Défense début 2014.

Dans le domaine de la sauvegarde maritime, le déploiement en métropole et outre-mer de la nouvelle version du système SPATIONAV, fédérant l'ensemble des informations de surveillance maritime, se poursuivra.

La capacité navale d'intervention reposera sur le maintien d'unités existantes, complétée par la livraison d'un Bâtiment multimission (B2M).

S'agissant des capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime, la poursuite des livraisons des Falcon 50 reconvertis (2 exemplaires supplémentaires livrés) viendra compléter une flotte composée de 4 Atlantique 2 dédiés à cette mission, de 4 Falcon 50M et de 5 Falcon 200 Guardian.

Dans le domaine de la sûreté aérienne, le programme SCCOA (Système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) poursuivra la modernisation des capacités de surveillance de l'espace aérien. En particulier, l'année 2015 verra la livraison de deux ensembles zonaux du Système de radiocommunication sol-air (SRSA) du système SCCOA, d'un centre de détection et de contrôle (ARS) à Cinq-Mars-la-Pile, de deux centres de contrôle local d'aérodrome ainsi que la livraison ou la modernisation de six radars.

UNE PROTECTION GARANTIE, UNE CYBERDÉFENSE RENFORCÉE

Au titre de la protection, mission première des armées, les postures permanentes de sûreté sont tenues sur terre, en mer et dans les airs, 24 h/24. Les forces de souveraineté assurent ces missions dans les DOM-COM. Les armées peuvent engager, en cas de crise majeure sur le territoire national, 10 000 hommes des forces terrestres ainsi que les moyens adaptés des forces aériennes et navales. Si besoin, des capacités sont prélevées sur les forces dédiées à la fonction intervention, selon le principe de mutualisation des moyens.

Depuis 2014, de nouvelles capacités de cyberdéfense sont développées pour augmenter les moyens de défense de nos systèmes d'information et de nos systèmes d'armes pour être en mesure de continuer à opérer sous attaque cybernétique.

1.4. Prévention

La prévention des crises inclut des actions diversifiées (élaboration de normes nationales et internationales, lutte contre les trafics, désarmement, coopération militaire...) et s'appuie, au plan militaire, sur des déploiements navals permanents et sur des moyens prépositionnés.

Dans le cadre du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013, ces dispositifs évoluent en cohérence avec les nouveaux contrats opérationnels, gages d'efficacité accrue pour nos engagements militaires comme pour la préparation de l'avenir (réactivité améliorée et capacités d'action et de montée en puissance autonomes dans les zones prioritaires).

Notre dispositif articulé entre forces prépositionnées et forces déployées en opération sera réorienté avec une concentration de nos moyens sur les deux zones d'intérêt prioritaire, qui sont également aujourd'hui les plus sensibles : la bande sahélo-saharienne et le golfe Arabo-Persique. En Méditerranée orientale et en océan Indien, notre présence sera confirmée par les déploiements navals permanents ou occasionnels et le déploiement de forces aériennes.

FORCES PRÉPOSITIONNÉES SOUPLES ET RÉACTIVES

Les armées s'appuient sur des forces prépositionnées aux Émirats Arabes Unis et sur plusieurs implantations en Afrique. Ces forces, immédiatement disponibles, peuvent être engagées de manière autonome pour une action locale ou comme 1^{er} échelon d'urgence en attendant des renforts venus de métropole.

Ce dispositif constitue, aux côtés des forces engagées en Opex, un ensemble cohérent par la souplesse et l'appui direct qu'il peut apporter aux opérations ; il contribue indirectement aux opérations grâce aux actions de formations des forces africaines.

1.5. Intervention

La projection des capacités militaires hors du territoire national vise à protéger nos ressortissants à l'étranger et à défendre les intérêts stratégiques de la France, comme ceux de nos alliés.

L'ÉCHELON NATIONAL D'URGENCE

Les armées fournissent, en permanence, un Échelon national d'urgence (ENU), immédiatement disponible pour une intervention hors du territoire national. Cette force interarmées, forte de 5 000 hommes hors forces navales, est projetable à 3 000 kilomètres de la métropole ou d'une base prépositionnée. Elle est notamment capable d'évacuer nos ressortissants ou de renforcer en urgence un dispositif existant.

La LPM vise à remédier au vieillissement de plusieurs de nos capacités et à combler nos lacunes les plus importantes. L'année 2015 contribuera en particulier à la consolidation des capacités militaires d'intervention avec l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces aéroterrestres : livraison de 4 hélicoptères Tigre HAD et 4 NH90 TTH, de 5 hélicoptères Cougar rénovés, de 25 véhicules blindés VBCI, livraison des 310 derniers équipements FÉLIN, de 13 Porteurs polyvalents terrestres (PPT), de 1 500 ensembles parachutistes de combattant; poursuite du programme SCORPION, qui renouvelle en profondeur les principaux moyens du combat de contact terrestre (renouvellement des véhicules d'infanterie et des chars médians, maintien de la capacité des chars Leclerc);
- pour les forces navales : livraison d'une frégate FREMM, de 4 hélicoptères NFH Caïman, un lot de missiles de croisière navals, de 25 torpilles légères MU 90, *retrofit* de 5 avions de patrouille maritime ATL2;
- pour les forces aériennes : livraison de 11 Rafale, de 4 avions de transport A400M et de 220 AASM (Armement air-sol modulaire), *retrofit* de 3 avions Rafale F1 au standard F3.

2. L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE : UN OBJECTIF PRIORITAIRE

L'activité opérationnelle est un objectif prioritaire du ministère. Elle seule garantit en effet la qualité, la motivation et l'attractivité d'une armée professionnelle, clés de son efficacité sur le terrain. Elle se décline en deux volets : l'activité conduite lors d'opérations réelles, par exemple sur les théâtres extérieurs, et la préparation opérationnelle nécessaire à l'instruction, l'entraînement et la qualification des forces.

Les niveaux d'activité opérationnelle sont évalués au travers d'indicateurs permettant des comparaisons avec les normes de l'Otan ou celles de nos principaux partenaires en coalition. La réalisation de ces normes suppose de disposer des matériels nécessaires, avec le potentiel technique adéquat. L'entretien des matériels est donc déterminant, tant pour réaliser l'activité prévue que pour assurer la disponibilité technique du nombre d'équipements nécessaire à la réalisation des contrats opérationnels. Par ailleurs, la programmation financière doit inclure un volume de carburant opérationnel en adéquation avec cette activité, de même que toute la logistique associée (transport des personnels et des matériels vers les zones d'entraînement, achats de matériels de campagne, de munitions, gestion des stocks, etc.).

Le fléchissement des indicateurs d'activité en 2012 a montré l'urgence de faire porter un effort sensible dans le domaine de l'EPM. Ce mouvement baissier a pu être enrayé par la hausse constante des crédits d'EPM votés en LFI : +8 % entre 2012 et 2013 ; +5,1 % entre 2013 et 2014 ; et un nouvel effort cette année avec des crédits d'EPM augmentés de près de 140 M€, soit plus de +4,5 %. Les indicateurs d'activité de 2015 devraient être proches de ceux de 2014, conformément à la LPM.

Au-delà de la problématique de l'EPM, c'est bien l'ensemble des fonctions de soutien qui sont en chantier dans un objectif de rationalisation, dans un seul but : garantir en tout temps que les armées seront prêtes à réaliser leurs missions. Ainsi l'évolution des responsabilités du Service du commissariat des armées (SCA) en 2015, l'évolution de l'organisation des BdD, les travaux d'optimisation en matière de logistique participent à cet objectif.

DES FONCTIONS DE SOUTIEN ENCORE PLUS EFFICIENTES

L'optimisation des soutiens est un enjeu majeur pour conserver un haut niveau d'activité opérationnelle et une qualité de soutien de proximité tout en assumant les déflations d'effectifs prévues par la LPM. Elle touche tous les domaines : des études portant sur les structures et les modes de management des « supply chains » (visant toute la chaîne, de l'approvisionnement au stockage et à la distribution) adaptées aux activités de MCO des trois armées, des plans d'optimisation des services de soutien, jusqu'à la professionnalisation de la chaîne métier administration générale et des soutiens communs dans le cadre du projet de transformation du SCA qui aura autorité hiérarchique sur les Groupements de soutien des bases de défense (GSBdD).

L'organisation des BdD, déployées en 2011 après une phase expérimentale, évolue :

- un comité ministériel des soutiens a été instauré pour une véritable gouvernance ministérielle ;
- le Centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS) concentrera ses missions sur le pilotage des BdD et sur l'évaluation et l'amélioration de la qualité du service rendu localement ;
- les attributions des COMBdD sont recentrées sur l'arbitrage et la priorisation des besoins, la coordination des acteurs et l'analyse des services rendus ;
- l'organisation fonctionnelle et hiérarchique est clarifiée, dans une logique de « bout en bout » : autorité hiérarchique du SCA sur les GSBdD, transfert des régies d'infrastructure au Service d'infrastructure de la défense (SID) sur les régies d'infrastructures, suppression de l'échelon intermédiaire, dont certaines attributions sont reprises par les nouveaux États-majors de zone défense.

S'agissant du MCO, le ministre de la Défense a retenu une approche fonctionnelle, c'est-à-dire un pilotage par milieu. Dans ce cadre, une réorganisation du MCO aéronautique, domaine où des progrès importants doivent impérativement être réalisés, a été décidée. Ainsi le ministre de la Défense a confié au Chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA), par délégation du Chef d'état-major des armées (CEMA), la responsabilité et le contrôle de la performance de ce MCO. Le CEMAA aura notamment la responsabilité de synthétiser les besoins de chaque armée, dans un contrat annuel d'objectifs et des directives unifiés pour la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD).

Cette dernière, dans l'esprit du projet CAP 2020 porté par le CEMA, la SIMMAD conduit un projet de modernisation visant à mieux maîtriser les coûts de MCO aéronautique tout en améliorant les performances : CAP 2016. Ce projet prévoit de développer l'expertise du MCO aéronautique et change la logique contractuelle : en négociant directement, au profit de plusieurs flottes, auprès des sous-traitants sur le périmètre de leur métier (transversalité), en optimisant la durée des contrats dans le cadre d'un partage équilibré des risques entre l'État et l'industrie (globalisation) et en introduisant dans les contrats des critères de performance engageant l'industriel à garantir un seuil opérationnel.

3. UN ENGAGEMENT EN OPÉRATION EXTÉRIEURE AU NIVEAU DE NOS RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES

Les Opex se caractérisent par leur diversité et leur complexité, nécessitant une grande variété de capacités et de modes opératoires à mettre en œuvre, souvent dans l'urgence. Les capacités des forces doivent permettre aux armées de réaliser un large éventail de missions : lutte contre le terrorisme, maintien ou rétablissement de la paix, opérations de coercition, protection des populations civiles et des ressortissants français, assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles, défense des intérêts nationaux. Ces capacités doivent être le plus interopérables possible pour agir en coalition, notamment avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Le soutien de nos partenaires privilégiés (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Danemark, Pologne, Italie et Espagne, notamment) est aujourd'hui systématiquement recherché dans le cadre de nos engagements opérationnels. Les relations bilatérales de défense ont, dans ce contexte, un rôle primordial car elles permettent de valoriser les multiples réseaux de coopération auxquels la France est partie prenante.

Outre l'appui international aux déploiements de nos forces (Mali, Centrafrique) qu'elles favorisent, elles facilitent également les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'Otan) et encouragent la coopération capacitaire.

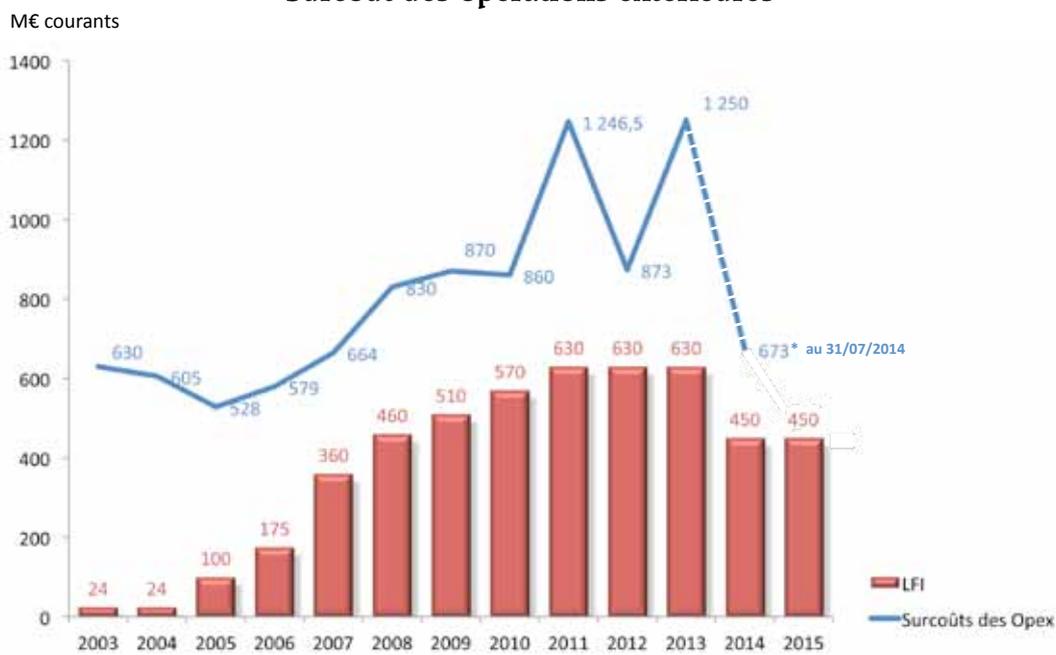
Le niveau d'engagement des armées françaises en Opex est élevé, comme l'atteste la vingtaine d'opérations menées de façon autonome ou sous l'égide d'organisations internationales (Onu, Otan, UE). Il s'agit notamment :

- de lutter contre les groupes armés dans la bande sahélo-saharienne au travers d'un nouveau dispositif régionalisé de la Mauritanie au Tchad et en partenariat avec les pays africains (opération Barkhane); de former les forces maliennes par la mission européenne EUTM Mali; d'agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA et d'assurer un appui de la MINUSMA;
- de participer au rétablissement de la sécurité en Centrafrique et d'aider la montée en puissance et le déploiement opérationnel de la MINUSCA (opération Sangaris);
- de participer aux mesures de réassurance prises dans le cadre de l'Otan, comme vis-à-vis des pays baltes ou de la Pologne;
- d'évacuer les ressortissants français (ou ceux de nos alliés) en cas de besoin, comme ce fut le cas dernièrement en Libye;
- de garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la FINUL (opération Daman);
- de lutter contre la piraterie maritime en océan Indien (opération européenne Atalante) ou l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée (opération Corymbe);
- d'assurer la poursuite de l'engagement français jusqu'à la fin de la mission FIAS en Afghanistan (opération Pamir).

Le montant de la dotation budgétaire prévue pour financer les Opex en 2015 est maintenu à 450 M€, en cohérence avec la reconfiguration de notre dispositif à l'étranger, avec la fin du désengagement d'Afghanistan, la fin de l'opération au Kosovo en juin 2014 et de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire le 1^{er} janvier 2015, le redimensionnement des effectifs déployés dans la bande sahélo-saharienne dans le cadre de l'opération Barkhane et les perspectives d'évolution de nos forces en Centrafrique.

Le dépassement éventuel de cette dotation (surcoûts Opex) fait l'objet d'une clause de sauvegarde dans la LPM qui prévoit la mise en place d'un financement interministériel.

Surcoût des opérations extérieures



4. TRANSFORMATION DES ARMÉES : POUR UNE GOUVERNANCE PLUS EFFICACE

Dans le cadre de la modernisation du ministère, la transformation vers le nouveau modèle d'armée décrit dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 s'appuie sur le Plan stratégique des armées (PSA) dont découle un projet fédérateur baptisé « Cap 2020 ».

« Cap 2020 » fixe les axes et les priorités du CEMA pour la mise en œuvre de la LPM. Il se décline dans un ordre aux armées, directions et services révisé annuellement, qui met en cohérence les objectifs à atteindre et les ressources allouées.

Il se concrétise aussi par la réorganisation du commandement des armées concomitamment au regroupement des états-majors et services centraux de la défense sur le site de Balard, dès 2015.

Cette réorganisation du haut commandement des armées contribue à l'amélioration de la gouvernance du ministère. Elle poursuit le double objectif de modernisation et de rationalisation grâce à une meilleure synergie et une réelle complémentarité avec les états-majors d'armée, les directions et les services. Le site de Balard sera le lieu où se pense et se décide la cohérence globale des forces armées, qu'elle soit opérationnelle, capacitaire ou organique.

5. LA FRANCE DANS L'OTAN

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), alliance politique à vocation militaire réunissant 28 nations, répond à trois objectifs : la défense collective de ses membres, la sécurité coopérative et la gestion de crises (tâches fondamentales tirées du Concept stratégique de 2010). Le nouveau secrétaire général, Jens Stoltenberg, sera nommé en octobre. Il aura pour tâche essentielle de conduire le processus de transformation dans lequel l'Alliance est engagée :

- la poursuite des réformes organiques (structures de commandement, gouvernance, agence) afin d'amincir la structure et d'améliorer son fonctionnement. La France contribue largement à ce processus d'optimisation des ressources financières ;
- une évolution dans le domaine opérationnel, prenant acte de la fin d'une décennie d'opérations majoritairement aéroterrestres (Kosovo, Afghanistan). L'Alliance se recentre sur les entraînements et les exercices pour maintenir les gains obtenus dans le domaine de l'interopérabilité, qui constitue le ciment de l'organisation et garantit son efficacité. C'est tout l'objet de « l'Initiative des forces connectées » à laquelle notre pays contribue activement.

La fin des opérations de gestion de crise a amorcé le retour de l'Alliance vers sa mission première : la défense collective de ses membres. La crise russo-ukrainienne est venue confirmer que rien n'est définitivement acquis en matière de sécurité aux frontières européennes. La France participe aux « mesures de réassurance » en faveur des alliés orientaux préoccupés par les développements dans certaines anciennes républiques soviétiques.

Notre pays s'attache toutefois à rappeler que les menaces demeurent multiples : au-delà du front Est, l'Alliance doit rester attentive à la situation de son « flanc sud » (Moyen-Orient, Afrique), aux dangers des cyberattaques ou de la prolifération d'armes prohibées.

Partenaire à la légitimité opérationnelle reconnue, troisième contributeur financier et à la tête de l'un des deux commandements stratégiques (SACT), notre pays occupe en effet une place importante dans les réflexions stratégiques sur le futur de l'Otan.

Dans ce contexte, et forte de son retour « plein et entier » dans les structures intégrées de l'Otan (2009), la France poursuit une stratégie d'influence pour défendre ses priorités au sein de l'organisation et œuvre pour soutenir le développement du partenariat stratégique avec l'Union européenne dans les domaines capacitaire et opérationnel.

6. L'EUROPE DE LA DÉFENSE

La construction de la défense européenne est une priorité française réaffirmée dans le dernier Livre blanc de 2013 et qui est au cœur des conclusions du Conseil européen de décembre 2013, dont le bilan devra être dressé lors du Sommet européen de juin 2015. Cette ambition s'appuie sur un triple constat : les États membres font face aux mêmes menaces et partagent donc les mêmes intérêts de défense ; les contraintes budgétaires des pays de l'Union européenne (UE) doivent favoriser les coopérations afin de maintenir le niveau de défense des États membres ; enfin, le contexte géostratégique appelle l'UE à plus d'autonomie stratégique.

6.1. La PSDC en action

L'UE est actuellement engagée dans trois opérations militaires, deux missions de formation et douze missions civiles au titre de la PSDC.

Parmi les opérations et missions militaires en cours, EUFOR RCA est la dernière en date. Lancée par le Conseil de l'UE le 1^{er} avril, cette opération a pour mission la protection de l'aéroport international de M'Poko et la sécurisation, au côté de la force de l'Union africaine (MISCA, qui sera relevée au 15 septembre par les casques bleus de la MINUSCA) et des forces de sécurité centrafricaines, des 3^e et 5^e arrondissements de Bangui, où vivent notamment des populations de confession musulmane. Ainsi, les forces EUFOR contribuent à l'effort international de protection de la population, notamment en créant des conditions favorables à l'accès des aides humanitaires sur le terrain.

S'agissant des douze missions civiles, deux ont été déployées ou bien sont en cours de déploiement depuis le début de l'année 2014 :

- EUCAP Sahel Mali : établie par le Conseil de l'UE en avril 2014, le déploiement d'EUCAP Sahel Mali sera complet avant la fin de l'année 2014. Elle vise à apporter un soutien à l'État malien afin d'assurer l'ordre démocratique et constitutionnel et les conditions adéquates à la pérennisation de la paix et au maintien de son autorité sur l'ensemble du territoire. Elle fournira notamment des prestations de conseil et de formation aux forces de sécurité intérieure maliennes.
- EUAM Ukraine : établie par le Conseil de l'UE le 24 juillet 2014, cette mission devrait être lancée en automne prochain. Il s'agit d'une mission de conseil et de formation auprès des autorités ukrainiennes pour la réforme du secteur civil de la sécurité.

Conformément à son ambition de mettre en œuvre l'approche globale, l'UE s'est dotée le 24 juin dernier, d'une stratégie de sûreté maritime destinée à protéger ses intérêts sur l'ensemble du domaine maritime mondial. Sous l'impulsion de la France, cette stratégie devra être déclinée concrètement afin, notamment, d'investir d'autres zones maritimes d'intérêt.

6.2. La coopération en matière capacitaire

Les initiatives européennes en matière capacitaire portent sur deux axes d'effort : le développement du partage et de la mutualisation des capacités : le « *pooling and sharing* » et le renforcement des synergies civilo-militaires.

En matière de partage et de mutualisation des capacités, la France soutient l'initiative de ravitaillement en vol qui consiste à faciliter l'acquisition d'avions MRTT à capacité duale (ravitaillement en vol et transport stratégique) et à mutualiser l'emploi des moyens actuels et futurs. La réalisation d'une capacité de formation des pilotes de transport, partagée entre plusieurs États membres, est également envisagée à l'horizon 2025.

Les questions spatiales, la cybersécurité, la sûreté maritime, l'appréciation commune de situation et l'insertion des drones dans le trafic aérien représentent des enjeux stratégiques majeurs pour l'UE et des domaines dans lesquels les synergies civiles et militaires sont recherchées. La France soutient pleinement l'Agence européenne de défense (AED) à travers les projets de R&T que l'agence met en place. Elle la soutient également dans son rôle de représentant des intérêts militaires des États membres vis-à-vis de la Commission, notamment dans le cadre du projet de Ciel unique européen, et de son volet technologique SESAR.

Parallèlement, les avancées capacitaires européennes se nourrissent de coopérations bilatérales renforcées, à l'instar des travaux menés avec les Britanniques (missile antinavire léger, drone de combat, guerre des mines, etc.).

6.3. La coopération en faveur du renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne

La Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) est essentielle à l'autonomie stratégique de l'Union européenne (autonomie d'appréciation et de décision, liberté d'action, sécurité d'approvisionnement, accès et maîtrise des technologies), ainsi qu'au maintien et à la création de compétences critiques et d'emplois. La délimitation et la caractérisation de cette BITDE restent à conduire au niveau européen pour s'assurer que les politiques de soutien s'adressent effectivement au tissu industriel européen de défense. La feuille de route de la Commission publiée le 24 juin propose de renforcer le marché unique pour la défense et la sécurité ainsi que la compétitivité de l'industrie dans ce domaine spécifique, de soutenir les PME et la recherche européenne de défense.


**OPEX
MULTINATIONALES**

2148 militaires

- **OTAN**
 - Afghanistan (FIAS) 250
 - Kosovo (KFOR) 10
 - Baltic (AIR BALTIC) 250
- **ONU**
 - Liban (FINUL) 900
 - Mali (MINUSMA) 15
 - Sahara occidental (MINURSO) 15
 - Côte-d'Ivoire (ONUCI) 10
 - RD Congo (MONUSCO) 6
 - Liban/Israël (ONUST) 1
 - Haïti (MINUSTAH) 2
 - Liberia (MINUL) 1
- **UE**
 - Océan Indien (ATALANTE) 200
 - RD Congo (EUSEC) 6
 - Mali (EUTM) 70
 - RCA (EUFOR) 250
- **AUTRES COALITIONS**
 - Océan Indien (OEF) 150
 - RCA (MISCA) 10
 - Égypte (FMO SINAI) 2

Sources : CPCO


**FORCES DE
SOUVERAINETÉ**

6 539 militaires et civils

- **ANTILLES** 764 militaires / 266 civils
- **GUYANE** 1 505 militaires / 200 civils
- **NOUVELLE-CALÉDONIE** 925 militaires / 215 civils
- **POLYNÉSIE** 737 militaires / 342 civils
- **RÉUNION / MAYOTTE** 1 281 militaires / 293 civils
- **ST-PIERRE-ET-MIQUELON** 11 militaires / 0 civil

Sources : EMA/BORG

Forces françaises (effectifs militaires et civils) déployées hors du territoire métropolitain en 2014

FORCES DE PRÉSENCE

4 930 militaires et civils

- SÉNÉGAL 332 militaires / 206 civils
- GABON 898 militaires / 201 civils
- DJIBOUTI 1 992 militaires / 664 civils
- EAU 636 militaires / 1 civil

Sources : EMA/BORG

AUTRES OPEX

5 950 militaires

- CÔTE D'IVOIRE Licorne 450
- BSS* Barkhane 3 000
- RCA Sangaris 2 000
- OCÉAN INDIEN EPE 150
- GOLFE DE GUINÉE Corymbe 350

* Bande Sahélo-saharienne s'étendant sur 5 pays :
Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso

Sources : CPCO



© Bruno Biasutto / DiCoD



© J.J. Chatard / DiCoD



© R. Connan / DiCoD

CHAPITRE 4

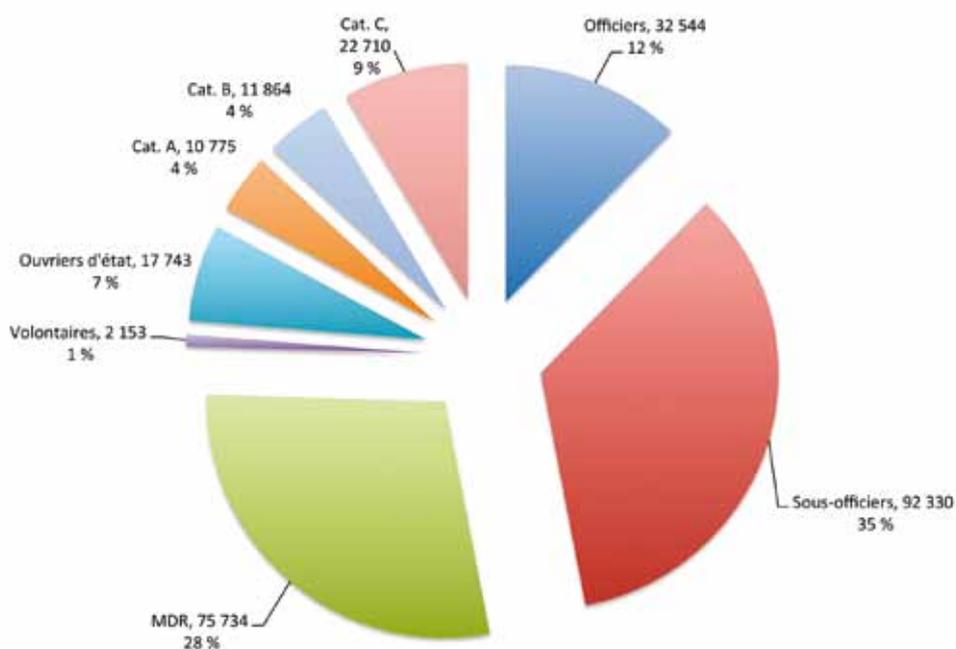
LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DÉFENSE

1. UN NÉCESSAIRE ACCOMPAGNEMENT DES RÉDUCTIONS D'EMPLOIS

1.1. Une diminution d'effectifs conforme à la LPM

En 2015, le plafond des effectifs budgétaires du ministère de la Défense s'élèvera à 265 853 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il se répartira en 202 761 militaires et 63 092 civils.

Répartition par catégories d'emploi du plafond ministériel de la défense en 2015 (en ETPT)



7 500 emplois nets seront supprimés en 2015. Cette réduction intègre toutefois la création de 242 emplois dans des domaines stratégiques pour le ministère comme la fonction « connaissance et anticipation » ou la cyberdéfense. Le ministère de la Défense demeurera également, en 2015, l'un des premiers recruteurs de l'État, avec une prévision de l'ordre de 16 000 recrutements.

Un rééquilibrage entre effectifs civils et militaires a également été engagé pour tenir compte du besoin de personnel civil dans les fonctions de l'administration générale et du soutien. À ce titre, plus de 200 transformations de postes militaires en postes civils sont prévues en complément d'un rééquilibrage des réductions programmées représentant plus de 300 postes.

1.2. Des mesures d'accompagnement pour le personnel concerné

Dans ce contexte, une attention toute particulière sera portée au personnel, par des mesures d'accompagnement social, adaptées aux enjeux des déflations décidées et des restructurations à conduire.

En 2015, 204,6 M€ seront consacrés aux mesures d'accompagnement, dont 119,5 M€ au profit du personnel militaire.

Ces leviers portent notamment sur :

- le renforcement de la reconversion, pour le personnel militaire ;
- des mesures financières d'incitation au départ (plus de 1 400 en 2015) et à la mobilité ;
- les reclassements dans les fonctions publiques (supérieurs à 2 100 par an pour le personnel militaire).

De plus, au titre du plan d'amélioration de la condition du personnel, l'effort sera maintenu en 2015 en faveur du logement dans les zones de forte tension du marché locatif, avec la mise à disposition de 600 à 700 logements supplémentaires, de l'amélioration des conditions d'hébergement en particulier en région Île-de-France (création d'environ 400 lits en IDF), de la création de places de crèches (294 places dont 174 à Paris-Balard, 40 à Brest et 60 à Bourges-Avord), du développement des prestations en faveur de la garde de jeunes enfants et de l'accompagnement professionnel des conjoints avec un objectif de 3 000 conjoints accompagnés.

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE DU « TITRE 2 » AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

La maîtrise de la masse salariale et des effectifs, constitue un enjeu majeur de la LPM dans un contexte de redressement des finances publiques et de priorité accordée à l'effort d'équipement.

À ce titre, le ministère a décidé de rénover les principes et les modalités de gestion de la masse salariale. L'ensemble des crédits de personnel du ministère seront désormais regroupés au sein du seul programme 212 « soutien de la politique de la défense » et répartis au sein de budgets opérationnels de programme établis par gestionnaire et non plus par employeur.

L'objectif poursuivi vise à renforcer la cohérence entre la politique ministérielle des ressources humaines et son volet budgétaire en confiant les crédits de masse salariale « titre 2 » aux responsables disposant des leviers de gestion RH (recrutements, avancements, politiques de départ...).

Ainsi, les responsables de budgets opérationnels de programme, gestionnaires des ressources humaines, disposeront des moyens adéquats pour assurer le pilotage de leur masse salariale.

2. UNE POLITIQUE RH AU SERVICE DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

2.1. L'amélioration de la condition du personnel

Les mesures retenues pour 2015 en faveur du personnel militaire et civil du ministère s'inscrivent dans le cadre particulièrement contraint lié à l'effort de redressement des finances publiques.

Une priorité accordée aux mesures de transposition statutaires au profit du personnel militaire (32,1 M€)

La programmation catégorielle en 2015 se concentre sur la transposition au personnel militaire des mesures statutaires adoptées en faveur des fonctionnaires de l'État et des hôpitaux pour un montant total de 15,71 M€ :

- la dernière annuité de la transposition de la réforme de la catégorie B (Nouvel Espace Statutaire) au personnel sous-officier des armées et aux gendarmes de la défense ;
- la poursuite de la transposition du protocole Bachelot et des mesures de la fonction publique hospitalière aux Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) ;
- la transposition aux militaires du rang et sous-officiers de la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C.

Un effort continu pour le personnel civil (9,9 M€).

La revalorisation de la grille de la catégorie C se poursuit avec une dotation de 6 M€.

L'application de la seconde annuité de la réforme des grilles des fonctionnaires de catégorie B et des cadres de santé sera également mise en œuvre ainsi que la progressive montée en puissance du Corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés et des emplois de conseillers d'administration.

2.2. Le maintien de prestations d'action sociale ciblées

La politique d'action sociale est préservée avec une enveloppe qui s'élèvera à 88,3 M€ en 2015 afin de garantir la continuité et la qualité des prestations sociales servies aux ressortissants de la défense.

En 2015, 77,9 M€ seront consacrés au financement de prestations ministérielles : soutien social, petite enfance, aides individuelles, mobilité logement, vacances-loisirs, actions collectives telles que le soutien psychologique au profit des familles de militaires en opérations extérieures ou intérieures.

En outre, 2,9 M€ sont dédiés au fonctionnement et au soutien courant de ces politiques tandis que la prestation interministérielle de restauration s'élève à 7,2 M€.

Enfin, à ce budget de 88 M€, s'ajoutent 7,5 M€ destinés à la politique en faveur du handicap dont l'allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés.

3. LES RÉSERVES OPÉRATIONNELLE ET CITOYENNE

La réserve opérationnelle est une composante nécessaire au fonctionnement quotidien des forces armées. Les réservistes opérationnels sont en effet des militaires formés et entraînés, qui contribuent à la réalisation du contrat opérationnel des forces armées dans le cadre des mêmes missions et dans les mêmes conditions de statut et d'emploi que les militaires d'active.

Dans le périmètre de l'EMA, pour 2015, la masse salariale allouée à la réserve opérationnelle devrait atteindre 71 M€. Ce budget vise à satisfaire aux objectifs de recrutement et de fidélisation ainsi qu'aux ambitions fixées par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, telles que le développement de la réserve opérationnelle sur le territoire national, ou bien encore la montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées (ex. : la cyberdéfense).

La réserve opérationnelle des armées et services était composée au 31 décembre 2013 de 27 680 réservistes pour le ministère de la Défense, qui ont effectué plus de 669 335 jours d'activité en 2013. Elle devrait, en 2015, maintenir une activité voisine de celle de 2014.

Deuxième composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Les réservistes citoyens promeuvent l'esprit de défense et diffusent leurs connaissances du monde de la défense dans le monde civil. Ils permettent aussi à la défense de bénéficier de leur expertise et de leur capacité de rayonnement. Au 31 décembre 2013, la réserve citoyenne comptait 2 184 volontaires agréés.



© J.J. Chatard / DI/CoD



© Marine nationale



© Cyril Amboise

CHAPITRE 5

LES ÉQUIPEMENTS

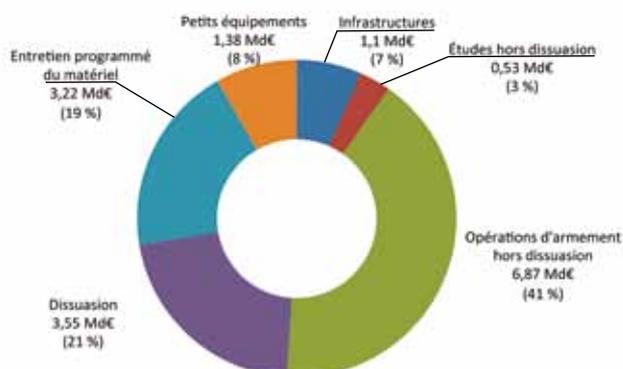
L'industrie de défense française, composante essentielle de l'autonomie stratégique du pays, est une industrie à forte valeur ajoutée et constitue un tissu industriel majeur avec 165 000 emplois directs et indirects, dont 20 000 hautement qualifiés, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce secteur participe ainsi au dynamisme économique de la France et à sa compétitivité internationale (les exportations représentent 30 % du chiffre d'affaires des industries de défense).

Sur la période de programmation militaire 2014-2019, une enveloppe annuelle de 17,1 Md€ en moyenne est allouée à l'équipement. Cet effort, réalisé au profit de nos forces, permettra à chacun des grands secteurs de l'industrie de défense, qu'il s'agisse de l'aéronautique, des sous-marins, de l'armement terrestre ou encore du renseignement, de pérenniser ses compétences. Cet effort permettra également d'assurer la poursuite des programmes en cours et de préserver les grands programmes menés en coopération européenne.

Le budget 2015 confirme cet engagement. En effet, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les crédits consacrés à l'investissement et à l'entretien de l'équipement au profit de nos forces progressent, passant de 16,4 Md€ en 2014 à 16,7 Md€ dans le PLF 2015, grâce notamment à l'obtention de ressources exceptionnelles et à la baisse de la masse salariale. L'entretien programmé des matériels et l'infrastructure bénéficient notamment de cet effort significatif. Le secteur des études amont, essentiel au maintien de nos compétences industrielles et à la maîtrise des technologies clés du futur, est lui aussi consolidé avec 0,74 Md€ de crédits.

1. UN MONTANT DE RESSOURCES EN HAUSSE POUR LES ÉQUIPEMENTS

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et du matériel. Ils s'élèvent à 16,7 Md€ en 2015.



2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2015

L'année 2015 voit la concrétisation des efforts réalisés au profit des équipements ces dernières années. Elle se caractérise notamment par le maintien des capacités de projection-mobilité et soutien (livraison de 4 avions A400M, 8 hélicoptères NH90), le renforcement des capacités d'engagement et de combat (livraison de 11 Rafale, 4 hélicoptères Tigre, 1 frégate multimiSSION FREMM...) et la préservation des capacités de protection sauvegarde (livraison de missiles sol air).

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2015 PAR SYSTÈME DE FORCES

Commandement et maîtrise de l'information

- 25 stations de communication tactique ASTRIDE
- 254 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- 14 réseaux navals RIFAN étape 2
- Un centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes SCCOA3
- 2 centres de contrôle local d'aérodrome, 3 radars rénovés et un nouveau radar haute et moyenne altitude pour la surveillance de l'espace aérien, ainsi que 2 radars d'atterrissage (SCCOA)
- 2 avions systèmes de détection et de commandement aéroporté (SDCA) rénovés mi-vie
- 539 kits de numérisation des communications tactiques NUMTACT
- systèmes de sécurité de l'information dans le cadre de la cyberdéfense
- 1 station sol SYRACUSE III
- 23 modules projetables du système d'information des armées SIA.

Engagement Combat

- 220 armements air-sol modulaires (AASM)
- 310 derniers équipements FÉLIN
- 1 frégate multimiSSION (FREMM)
- 1 lot de missiles de croisière navals (MdCN)
- 25 torpilles légères MU90
- 11 avions Rafale
- 4 hélicoptères de combat Tigre
- 25 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI)

Projection mobilité soutien

- 4 avions de transport A400M
- 5 hélicoptères Cougar rénovés
- 1 500 ensembles parachutistes du combattant
- 8 hélicoptères NH90 (4 en version navale et 4 en version terrestre)
- 13 porteurs polyvalents terrestres (PPT)
- 2 avions de transport à très long rayon d'action (TLRA) en propriété après exercice de l'option d'achat

Protection sauvegarde

- Transformation de 2 avions Falcon 50 en avion de surveillance maritime
- 17 missiles Aster 15 et 6 missiles Aster 30
- 200 derniers missiles Mistral rénovés

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2015

L'année 2015 se place dans la continuité des efforts engagés en 2014 pour rallier le modèle d'armée défini dans la LPM. Elle verra notamment le lancement de la réalisation du système de communication par satellite COMSAT NG, du système de renseignement par satellite CERES, du système de drone tactique et la poursuite des commandes relatives aux avions MRTT.

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2015 PAR SYSTÈME DE FORCES

Commandement et maîtrise de l'information

- Lancement de la réalisation du système de renseignement par satellite CERES
- 65 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- Lancement de la réalisation du système de communication par satellite COMSAT NG
- 1 système de drone Moyenne altitude longue endurance (MALE)
- 100 rénovations de stations de communication radio HF MELCHIOR
- 1 système STERNES de renseignement ROEM tactique
- 10 radars de renseignement terrestre MURIN
- 2 réseaux navals RIFAN étape 2
- 1 centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes SCCOA4
- Rénovation d'un radar haute et moyenne altitude GRAVES/SCCOA4
- Lancement de la réalisation du système de drones tactiques (SDT)
- 27 modules projetables du système d'information des armées SIA
- Kits de numérisation des communications tactiques NUMTACT
- Systèmes de sécurité de l'information dans le cadre de la cyberdéfense

Engagement Combat

- 11 rénovations d'avions de patrouille maritime ATL2
- Système d'échange d'informations terrestre de SCORPION
- 100 véhicules forces spéciales

Projection mobilité soutien

- Rénovation d'avion de transport C-130
- 3 000 ensembles parachutistes du combattant
- 8 avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport MRTT

Protection sauvegarde

- Équipements SAR (recherche et sauvegarde) pour un avion Falcon 50
- Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH)

LE PROGRAMME CERES

Le programme CERES vise à doter la défense française d'une première capacité opérationnelle de recueil de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) depuis l'espace. Le système CERES est composé de trois satellites et des moyens sols permettant leur programmation, leur contrôle et le traitement des signaux électromagnétiques acquis. Il constituera une composante essentielle du dispositif d'ensemble de renseignement, priorité du Livre blanc de 2013.

Le lancement du stade de réalisation est prévu début 2015, permettant ainsi d'engager les travaux de développement en vue des premières livraisons en 2020.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES ATL2

Les avions de type Atlantique 2 sont des appareils conçus pour la patrouille maritime armée. Ils sont prioritairement destinés à la lutte contre les sous-marins et les navires de surface. Mis en service au début des années 1990, ils constituent des plates-formes aéronautiques polyvalentes à très grand rayon d'action, facilement déployables hors du territoire métropolitain et largement utilisés en opération.

L'opération de rénovation du système de combat des Atlantique 2 permettra de traiter les obsolescences et d'apporter les modernisations requises pour faire face à l'évolution du contexte (déplacement des zones d'évolution de la haute mer aux zones littorales) et de la menace (prolifération de sous-marins classiques performants et discrets), jusqu'au retrait de service des appareils programmé post 2030.

À la suite de la commande en 2013 des travaux de développement, de réalisation du premier de série et de qualification du standard de rénovation, il est prévu de commander en 2015 les travaux de mise en série permettant la rénovation des 11 appareils suivants. Ce jalon constitue une étape importante pour aboutir à la cible de 15 appareils rénovés prévue par la LPM 2014-2019.

Le premier appareil est prévu d'être livré en 2018.

LE PROGRAMME MRTT

Le MRTT (MultiRole Transport Tanker – avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les flottes actuelles de ravitaillement en vol (11 C-135 FR et 3 KC-135 R, construits au début des années 1960), de transport stratégique de personnel (3 A310 et 2 A340) et de fret par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Ses missions couvriront notamment la mise en œuvre de la composante aérienne de la dissuasion, la contribution à la posture permanente de sûreté, la projection de forces et de puissance et le transport médicalisé (évacuation sanitaire stratégique).

À la suite du lancement du stade de réalisation en 2014 ayant permis de commander le premier appareil, il est prévu de commander 8 appareils supplémentaires en 2015. Ce jalon constitue une étape importante pour aboutir à la cible de 12 appareils prévue par la LPM 2014-2019.

Le premier appareil est prévu d'être livré en 2018.

LE PROGRAMME SCORPION

Le programme SCORPION vise à réaliser au sein de l'armée de terre un système de combat global, fédérant combattants et systèmes d'armes par la transmission et le partage instantanés d'informations et à assurer la transformation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître leur efficacité et leur protection.

Il comprend le remplacement ou la modernisation des véhicules existants et le développement de capacités nouvelles, en utilisant au mieux les technologies permettant les échanges d'information au sein du GTIA.

Sa réalisation, lancée en 2014, permettra le renouvellement des véhicules de l'avant blindés (VAB) en service par des véhicules blindés multirôles (VBMR) et celui des chars AMX 10 RC, des ERC 90 et des VAB HOT actuels par les engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC), destinés à équiper les brigades multirôles.

Ces véhicules offriront des performances cohérentes avec les besoins du combat moderne : protection, mobilité, débit de communication, protection renforcée, modularité des configurations et capacités d'évolutions dans le temps. Les livraisons sont prévues à partir de 2018 permettant l'équipement progressif de deux brigades interarmes (BIA) à horizon 2025.

4. L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS ET DES PETITS ÉQUIPEMENTS

4.1. Une poursuite de l'effort sur l'entretien programmé des matériels

L'EPM recouvre d'une part les prestations de maintenance facturées par les industriels ou par les régies aux trois services de soutien – Service de soutien de la flotte (SSF), Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) et Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) - plus marginalement à la Direction interarmées des réseaux informatiques et des systèmes d'information (DIRISI) et au Service interarmées des munitions (SIMu) et, d'autre part, certains achats de pièces de rechanges.

Les dépenses d'EPM ont une tendance orientée structurellement à la hausse car les coûts dans ce domaine industriel croissent plus vite que l'inflation (main-d'œuvre qualifiée, investissements productifs, énergie, matières premières) et parce que les matériels nouveaux, de technologie récente, sont à l'unité plus chers à entretenir. Par ailleurs, il convient de traiter les obsolescences des matériels les plus anciens et de réaliser leur mise aux normes réglementaires (pollution, environnement, sécurité, etc.).

L'entretien des matériels vise à régénérer le potentiel technique des matériels et équipements des forces armées. C'est donc un facteur déterminant pour la réalisation de l'activité opérationnelle des armées, tant en mission qu'en entraînement.

L'engagement pris par la LPM d'enrayer la baisse des indicateurs d'activité opérationnelle constatée en 2012 puis de retrouver progressivement les niveaux d'activité comparables à ceux de l'Otan ou de nos alliés habituels en opérations, impose un effort significatif en matière d'entretien programmé des matériels, allant au-delà des effets de hausse structurelle précédemment mentionnés. La hausse de près de 140 M€ des crédits budgétaires d'EPM au titre de ce PLF 2015, soit plus de +4,5 % en valeur, confirme celle de 150 M€ entre la LFI 2014 et la LFI 2013.

La continuité de cet effort financier est associée aux chantiers de réorganisation et d'amélioration de la performance dans le domaine du maintien en condition des matériels. L'ensemble de ces mesures permettra aux armées de disposer du potentiel technique nécessaire pour reconduire, en 2015, les niveaux d'activité opérationnelle de 2014 et de se mettre en position de les faire remonter progressivement, à partir de 2016, vers les standards de l'Otan, conformément à la LPM.

4.2. Les petits équipements

Les petits équipements regroupent les investissements réalisés en propre par les services de renseignement (hors opérations d'armement), le développement et l'entretien des systèmes d'information, les investissements dans les réseaux d'infrastructure de communication (hors opérations d'armement), la montée en puissance de la cyberdéfense, le maintien des moyens d'expertise technique et des centres d'essais de la DGA, ainsi que les investissements des armées, directions et services.

Ils se divisent en deux catégories : l'Entretien programmé des personnels (EPP) et les Équipements d'accompagnement et de cohérence (EAC). L'agrégat EAC regroupe les munitions, les matériels d'entraînement tels que cibles et simulateurs, les matériels dédiés à la formation en écoles, les investissements du Service de santé des armées (SSA) et du Service des essences des armées (SEA), les achats de véhicules des BdD, les matériels de servitude portuaire et aéroportuaire, les moyens d'avitaillement et d'amarrage, les moyens de lutte contre l'incendie, etc.

Les fortes contraintes budgétaires à partir de 2011 ont conduit à une dégradation dans ce domaine pourtant essentiel au maintien de l'activité opérationnelle et à la qualification des armées. C'est pourquoi la LFI 2014 a d'emblée réalloué 162 M€ de crédits budgétaires pour les petits équipements (soit 14 % de plus que la LFI 2013). Cet effort devant être poursuivi, le PLF 2015 reconduit le niveau du budget de 2014.

Plus particulièrement, les domaines du renseignement et de la cybersécurité, prioritaires, disposent d'un budget global en hausse de +2,4 % par rapport à la LFI 2014.

L'EPP, qui regroupe les effets d'habillement, les effets de protection individuelle (gilets pare-balles, casques, tenues NRBC, etc.), les effets de soutien du combattant (douches et tentes de campagne, rations de combat, gilets de sauvetage, etc.) et les matériels de restauration collective passe, en 2015, sous la responsabilité complète du SCA qui disposera de l'ensemble des crédits dédiés à cette fonction, avec un objectif de rationalisation pour dégager des économies à moyen terme (régie rationalisée optimisée pour l'habillement, par exemple). Cet ensemble bénéficie en 2015 de 18 M€ de crédits de paiement de plus qu'en LFI 2014, traduction de la préoccupation du ministère envers le personnel et les conditions d'exercice de sa mission, notamment en opération.

5. UN EFFORT CONTINU EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

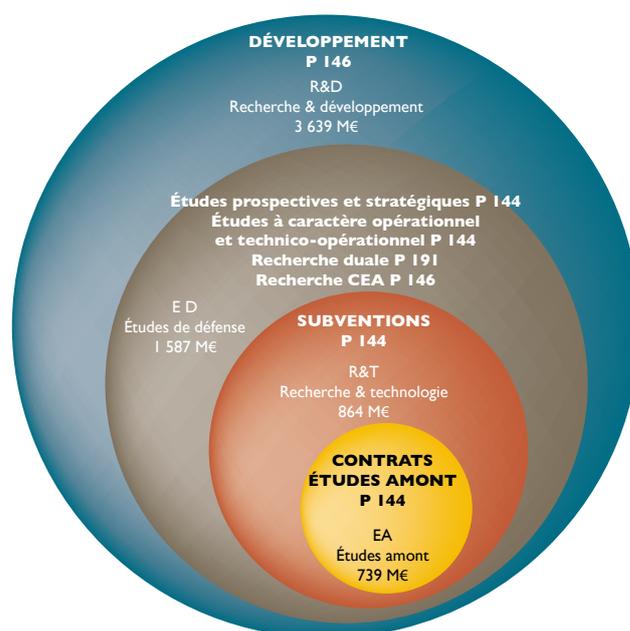
L'un des éléments fondamentaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 est la reconnaissance d'un « impératif industriel », qui conditionne la viabilité même du modèle d'armée.

Dans la LPM 2014-2019, le choix est fait de préserver l'ensemble des secteurs de notre base industrielle et technologique de défense (BITD), compte tenu d'impératifs multiples, liés d'abord à l'exercice de notre souveraineté et à des aspects économiques, d'emploi et de réindustrialisation.

La pérennité de la BITD suppose qu'elle maîtrise les technologies clés capables de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Les études amont fournissent une contribution majeure au développement des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à l'innovation, à la compétitivité de la BITD et à la réalisation des futurs programmes d'armement.

Le ministère de la Défense, premier acheteur et investisseur public, poursuit résolument son action de promotion et d'accompagnement de l'innovation industrielle et technologique. 3,6 Md€ seront ainsi alloués à la R&D en 2015. La défense demeure donc au cœur de la politique de croissance et de compétitivité du Gouvernement. Dans la continuité des années 2013 et 2014, elle maintient à 0,74 Md€ les crédits destinés aux études amont, qui avaient été augmentés de plus de 10 % par rapport à 2012. Concentrée sur ses priorités, la défense préserve les dépenses d'avenir. Elle contribue toutefois à l'effort de redressement des comptes publics, notamment en fixant des objectifs d'économies à ses opérateurs.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2015 (CP)



La coopération internationale permet un effet de levier sur nos investissements de R&T, prépare les structures industrielles à l'échelle européenne et favorise l'expression de besoins militaires communs.

La forte dynamique impulsée depuis 2005 a permis une augmentation importante du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense, de 13 % en 2005 à 17 % en 2012, chiffre qui s'est pratiquement maintenu en 2013 malgré les difficultés financières de nos partenaires, du fait de nouveaux projets concrétisés ces deux dernières années. L'un des principaux exemples à cet égard est le programme de démonstration franco-britannique du Système de combat aérien futur (SCAF) : après des études préparatoires initiées en 2012 dans le cadre de l'accord de Lancaster House, la signature en 2014 de l'accord FCAS DP (Future Combat Air System Demonstration Programme) ouvre la voie au lancement de la première phase du projet et à une coopération sans précédent avec les Britanniques.

La défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité, le cofinancement de projets avec l'agence nationale de la recherche, et le dispositif d'accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID). Les synergies autour des technologies duales sont exploitées via le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

Depuis 2009, le régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif à fort impact compétitif, qui a été étendu aux entreprises de taille intermédiaire, est mis en œuvre conjointement avec le ministère chargé de l'industrie. Dans le cadre du pacte Défense-PME, et afin de renforcer l'accès de ces entreprises aux futurs marchés de défense et de promouvoir leur compétitivité, les crédits consacrés au dispositif RAPID augmenteront à nouveau en 2015, pour s'établir à 50 M€, soit une croissance de plus de 10 % par rapport à 2014 et de 25 % par rapport à 2013. Enfin, la défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 192 M€ en 2015, à travers le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

6. LES INFRASTRUCTURES

LE PLAN « CONDITION DE VIE DU PERSONNEL »

Les ressources très contraintes ont provoqué un déficit en matière d'entretien des infrastructures. Afin de remédier à cette situation qui a des conséquences en matière de condition de vie du personnel, l'année 2014 a conduit à réaliser :

- un état des lieux complet et partagé des infrastructures vie ;
- un plan d'action permettant de traiter d'ici l'horizon 2022 les 700 points noirs recensés ;
- la prise en charge de premières opérations urgentes.

Sans bouleverser les grands équilibres établis en programmation militaire, ce plan d'action répond à une approche centrée sur la cartographie des risques identifiés (sanitaire, hygiène et sécurité, environnemental) et sur l'état de dégradation de certaines infrastructures pouvant avoir des conséquences sur la condition de vie du personnel.

L'année 2015 s'inscrit résolument dans ce plan d'action qui contribuera au moral et à l'amélioration des conditions de vie du personnel et permettra de traiter environ 130 opérations déclinées en 6 volets : restauration, hébergement, tertiaire, instruction et entraînement, soutien du site et technico-opérationnel.

Pour remplir ses missions, réaliser la préparation opérationnelle de ses forces, maintenir en condition ses équipements et soutenir son personnel et son fonctionnement, le ministère de la Défense utilise un parc immobilier important en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Le ministère s'appuie sur les schémas directeurs immobiliers des BDD et les schémas directeurs fonctionnels pour garantir l'optimisation de l'infrastructure nécessaire aux forces et aux services.

Pour répondre à l'évolution des besoins, le parc immobilier du ministère de la Défense nécessite un effort permanent d'investissement, maintenu à une moyenne de plus d'1 Md€ par an dans la LPM 2014-2019.

Le PLF 2015 présente un niveau total de crédits de paiement (1 097 M€) et une capacité d'engagement qui permettra la poursuite des grands projets engagés dans le cadre de la précédente LPM et la création ou l'adaptation des infrastructures d'accueil des nouveaux matériels, les nécessaires rénovations ou remises aux normes et le maintien en condition du patrimoine immobilier. Ces crédits intègrent des ressources exceptionnelles issues des cessions immobilières à hauteur de 230 M€.

En 2015, les investissements principaux accompagneront les programmes Barracuda, MRTT, FREMM, A400M, Hélicoptères de nouvelle génération (Tigre, NH90), VBCI, SCORPION, Rafale. Par ailleurs, les premiers investissements sur les programmes DESCARTES et de restructuration du SSA seront réalisés. L'effort sera poursuivi sur les bases navales de Brest et de Toulon, sur les chaussées aéronautiques, sur les espaces d'entraînement

de l'armée de terre, sur l'aide au logement du personnel civil et militaire. Par ailleurs, concernant les restructurations, 2015 sera la dernière année d'investissement sur les opérations résultant de la précédente LPM, et la deuxième de mise en œuvre des décisions validées lors du Livre blanc. Un plan d'urgence de réhabilitation des espaces de vie (plan condition de vie du personnel) initié en 2014 est intégré à la programmation (cf. encadré).

Ce niveau d'investissement est possible grâce à un effort significatif de rationalisation des besoins dans le cadre des nouvelles orientations de la politique immobilière ministérielle.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRE, CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION



© R. Senoussi / DiCoD



© R. Senoussi / DiCoD



© ECPAD

CHAPITRE 1

LA CONSOLIDATION D'UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE AMBITIEUSE

L'année 2014 a été marquée par les commémorations exceptionnelles du centenaire de la première guerre mondiale et du 70^e anniversaire de la résistance, des débarquements et de la libération du territoire national. Ce cycle mémoriel se poursuivra en 2015, sous la coordination de la Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, présidée par le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Les moyens budgétaires affectés à la politique de mémoire sont consolidés en 2015 (22,7 M€), tout en intégrant une réduction de 0,5 M€ par rapport à 2014 liée aux économies de fonctionnement permettant de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques. Affectés prioritairement aux manifestations commémoratives en 2014, ces crédits seront pour partie orientés en 2015 vers la rénovation et la valorisation du patrimoine de pierre.

Mise en œuvre par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) avec le concours d'opérateurs, la politique de mémoire se traduit par trois principaux dispositifs :

- l'hommage au monde combattant ;
- des actions pédagogiques et civiques ;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel.

1. BILAN ET PERSPECTIVES DES COMMÉMORATIONS

La disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, la participation d'un public qui n'est plus acteur des faits commémorés et l'utilisation des commémorations comme support d'une transmission des valeurs de la République créent un contexte nouveau. Ainsi, les cérémonies ont profondément évolué, en se tournant vers les jeunes générations et en étant marquées par une ouverture internationale.

L'enveloppe qui leur est consacrée en 2015 s'élève à 5,69 M€. Elle permet de financer les événements liés aux anniversaires des deux conflits mondiaux, ainsi que les onze journées commémoratives nationales, dont les dates sont fixées par des textes législatifs ou réglementaires et qui ponctuent désormais le calendrier, deux d'entre elles (19 mars et 27 mai), ayant été créées récemment.

1.1. Une séquence mémorielle exceptionnelle

Le 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale

En 2014, le thème retenu a été le 70^e anniversaire des débarquements et de la libération du territoire, temps éminent de la mémoire nationale.

1944 est en effet marquée par une série d'événements majeurs de ce conflit, tant sur le plan militaire que politique. Par les débarquements des 6 juin et 15 août, les armées alliées prennent pied sur le sol français, dont les habitants vont vivre dans un climat de peur et d'espoir, et entament le combat qui les mènera jusqu'à la victoire finale. Au fur et à mesure de la libération du territoire national, c'est l'affirmation progressive d'un retour à un régime républicain et démocratique que concrétise la mise en place d'un nouveau pouvoir et de nouvelles institutions.

Nombre de cérémonies ont ponctué cette année 2014, notamment :

- Une cérémonie au Mont-Valérien en présence du Président de la République et dédiée aux résistants fusillés, dits « de l'affiche rouge » (21 février) ;
- Une série de manifestations marquant en Normandie l'anniversaire du débarquement des 5 et 6 juin 2014. Le 6 juin notamment, le Président de la République et des membres du Gouvernement ont présidé plusieurs cérémonies binationales, l'événement le plus marquant restant la cérémonie internationale présidée à Ouistreham par le Président de la République et à laquelle assistaient 19 chefs d'État ou de gouvernement ;
- Le 9 juin, le Président de la République assistait à la cérémonie commémorant les 99 pendus de Tulle ;
- Le 10 juin, le Premier ministre présidait une cérémonie marquant le 70^e anniversaire du massacre d'Oradour-sur-Glane ;
- Le 6 juillet, se déroulait une cérémonie commémorant les combats des maquisards du Mont-Mouchet, en présence du Président de la République ;
- Le 21 juillet, le Premier ministre présidait une cérémonie commémorant les combats des maquisards du Vercors ;
- Le 15 août, a eu lieu, dans le Var, une cérémonie internationale, en présence du Président de la République et de 28 délégations étrangères, marquée notamment par une parade navale, célébrant l'anniversaire du débarquement de Provence ;
- Enfin, les cérémonies marquant l'anniversaire de la libération de Strasbourg sont prévues le 23 novembre.

Un site internet dédié au 70^e anniversaire, conçu par l'ECPAD et dont l'animation est assurée par la DMPA, en concertation avec les historiens du comité scientifique de la Mission interministérielle, a été mis en ligne en janvier 2014. Rappelant la chronologie des faits historiques, apportant des éclairages sur les événements, indiquant les manifestations organisées sur l'ensemble du territoire dans le cadre de cet anniversaire, il rassemble des ressources de natures très diverses (archives, vidéos, images, articles scientifiques), dont certains sont traduits en douze langues.

En outre, en partenariat avec le quotidien Le Monde, un hors-série consacré à l'année 1944 a été édité en mai 2014, puis une série de douze articles consacrés à la commémoration du 70^e anniversaire de la libération de la France, dont la rédaction est coordonnée par M. Jean-Pierre Azéma, président du comité scientifique de la Mission interministérielle, a été publiée courant août 2014.

En 2015, s'achèvera le cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale, débuté en 2010. Les grands axes commémoratifs porteront sur la libération des camps de concentration et d'extermination, le retour des déportés, prisonniers de guerre et requis du Service du travail obligatoire (STO), la libération des poches de l'Atlantique et de la mer du Nord, et bien sûr la victoire sur le nazisme et la fin de la guerre.

Le centenaire de la Grande Guerre

Le Président de la République a inscrit dès 2013 cinq grands rendez-vous au programme officiel du Centenaire en 2014, mis en œuvre par le groupement d'intérêt public « Mission du centenaire » :

- La commémoration du déclenchement de la première guerre mondiale à Sarajevo, le 28 juin 2014, dans un format culturel européen ;
- Le lancement international du cycle des commémorations de la Grande Guerre, le 14 juillet 2014, à Paris, en présence de près de 80 pays anciens belligérants de la première guerre mondiale ;
- La commémoration franco-allemande, le 3 août 2014, en Alsace, de l'entrée en guerre de la France et de l'Allemagne le 3 août 1914 sur le site du Hartmannswillerkopf dans les Vosges Alsaciens. À l'issue de la cérémonie, les présidents français et allemand ont posé la première pierre du futur historial franco-allemand, dont l'édification bénéficie d'un soutien financier du ministère de la Défense ;
- La cérémonie commémorative de la bataille de la Marne, le 12 septembre 2014, sur le site de Mondement, dans la Marne ;
- Un hommage à tous les morts de la première guerre mondiale organisé à Paris et à proximité de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, dans le Nord-Pas-de-Calais, le 11 novembre 2014, avec l'inauguration d'un mémorial international portant l'inscription de 600 000 noms de toutes nationalités, grades et religions, tombés dans la région entre 1914 et 1918. La construction de ce mémorial a également fait l'objet d'une contribution financière du ministère de la Défense.

Un supplément de quatre pages dans l'ensemble des titres de la Presse quotidienne régionale (PQR) a été publié le 1^{er} août 2014, reproduisant notamment l'affiche de la mobilisation du 1^{er}-2 août 1914. Ce dispositif est venu compléter l'action des pouvoirs publics qui avaient suggéré aux maires de faire sonner les cloches des églises, le 1^{er} août 2014, à 16 heures, en souvenir du tocsin du 1^{er} août 1914.

En 2015, l'actualité commémorative sera encore très riche : combats de Champagne, d'Argonne et d'Artois, sans omettre la création de la mention « Mort pour la France » et l'expédition franco-britannique des Dardanelles.

1.2. Les institutions du monde combattant

La réussite de la mise en œuvre des programmes liés aux cycles mémoriels s'appuie, outre sur les initiatives de l'État, sur les collectivités territoriales, mais aussi sur le monde associatif qui s'avère un relais efficace de cette action.

Le ministère agit envers celui-ci grâce au partenariat qu'il entretient en permanence avec les associations d'anciens combattants et les fondations de mémoire et qui se concrétise par un soutien financier des actions qu'elles mènent dans le domaine mémoriel.

La procédure d'homologation, au niveau départemental, des projets ayant trait au 70^e anniversaire de la libération du territoire a suscité l'émergence d'un très grand nombre d'initiatives. Près de 500 projets liés à cet anniversaire bénéficient d'ores et déjà d'un soutien financier pour un montant global avoisinant 1,5 M€. Pour sa part, le GIP « Mission du centenaire » a accordé, après avis de son comité de subvention, 2,6 M€ pour 850 projets ayant reçu le label Centenaire.

En 2015, il est prévu de maintenir l'enveloppe de 3,5 M€ pour soutenir les projets mémoriels de toute nature (cérémonies, projets éducatifs, spectacles, expositions, création ou rénovation d'espaces mémoriels...) émanant d'acteurs publics ou privés.

2. ÉDUCATION ET TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

La construction d'une mémoire collective porteuse des valeurs de la République et contribuant au « vivre ensemble » est l'un des objectifs partagés entre, notamment, le ministère de la Défense et celui chargé de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La politique conduite dans ce domaine fait l'objet d'un partenariat étroit entre ces deux ministères, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), les fondations de mémoire et les associations. Les actions menées visent à proposer des ressources pour appuyer le travail des équipes pédagogiques et des élèves sous la forme de publications, de documentations et d'aides à des projets spécifiques. Leur financement est prévu à hauteur de 0,62 M€ en 2015.

Des concours organisés en collaboration, tels que le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), dont la prochaine édition sera consacrée au thème de la libération des camps nazis, au retour des déportés et à la découverte de l'univers concentrationnaire, ou « Les petits artistes de la mémoire », qui invite les enfants des écoles primaires (CM1 et CM2) à s'approprier et à transmettre, aidés de leurs enseignants, l'histoire d'un Poilu de leur commune, constituent des rendez-vous qui, chaque année, mobilisent plusieurs dizaines de milliers d'élèves et leurs enseignants.

2.1. Des supports pédagogiques

Deux supports bénéficiant d'une forte diffusion permettent de mettre à disposition de la communauté pédagogique des éléments qui accompagnent les moments commémoratifs en restituant, dans leur cadre historique, leur origine et leur sens. Le site « Chemins de mémoire » a ainsi proposé aux internautes un « Atlas des nécropoles » qui répertorie 170 nécropoles géolocalisées. La revue « Les chemins de la mémoire » a fait paraître trois numéros, dédiés respectivement à l'armée française en 1914, au Débarquement du 6 juin 1944, puis aux débuts de la guerre d'août 1914 et à la première bataille de la Marne. Un hors-série portant sur la refondation de l'armée française en 1943 - 1945 a en outre été publié en août 2014.

2.2. Des partenariats

Le ministère de la Défense poursuit son action d'appui aux projets pédagogiques présentés par les établissements du premier et du second degré, qui a porté pour l'année scolaire 2013-2014 sur près de 25 000 élèves.

Dans le cadre de la politique visant à favoriser la participation des plus jeunes aux commémorations, tout en s'inscrivant dans une démarche éducative, une nouvelle opération dénommée « 1 000 arbres » a été lancée par la DMPA du ministère de la Défense en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Celle-ci se traduit, dès la rentrée scolaire 2014/2015, par la plantation de végétaux dans les nécropoles et les carrés militaires par des scolaires, avec le soutien des services de l'ONAC-VG.

Par ailleurs, le ministère de la Défense poursuit sa politique de partenariat dans le cadre de l'édition de publications ou d'expositions à destination des publics scolaires comme par exemple un ouvrage destiné à un public jeune et ayant pour thème la Libération de la France (NANE Éditions) ou une exposition portant sur la présence française en Algérie de 1830 à 1962 (association CIDEM), conçue à partir de l'exposition que le musée de l'Armée avait consacrée à ce thème, en 2012.

Enfin, les travaux entrepris pour la rédaction d'un nouveau protocole prenant la suite de ceux conclus en 2007 avec l'Éducation nationale et en 2012 avec l'enseignement supérieur se sont poursuivis, avec l'implication nouvelle du

ministère chargé de l'agriculture. Le nouveau document ainsi qu'un plan d'actions communes défini dans le cadre des travaux de la Modernisation de l'action publique (MAP) devraient faire l'objet d'un accord définitif d'ici la fin de l'année 2014. La coopération se trouvera ainsi renforcée dans les domaines de l'enseignement de défense, qui participe à la formation des futurs citoyens, de l'enseignement de l'histoire des conflits contemporains et de la construction d'une mémoire collective porteuse de valeurs communes autour de ces questions.

3. PATRIMOINE DE PIERRE ET TOURISME DE MÉMOIRE

Le ministère de la Défense est à la fois acteur, par la richesse du patrimoine dont il est responsable, et partenaire, pour animer et fédérer les divers intervenants, publics ou privés, du tourisme de mémoire.

3.1. Entretien et valoriser le patrimoine du ministère

À l'heure des commémorations liées aux deux conflits mondiaux, les nécropoles nationales et les hauts lieux de la mémoire nationale sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la politique de mémoire de l'État. Une enveloppe de 11,04 M€ est prévue en 2015 pour leur entretien, leur rénovation et leur valorisation culturelle et touristique.

S'y ajoute une subvention de 0,2 M€ allouée à l'ONAC-VG pour apporter un soutien aux rénovations de monuments aux morts engagées par les communes.

Les sépultures de guerre

Le ministère de la Défense entretient plus d'un million de sépultures perpétuelles, situées dans 265 cimetières militaires nationaux et 7 cimetières militaires étrangers en métropole, les cimetières concédés à l'étranger (un millier de lieux de sépulture répartis dans 78 pays, dont 234 cimetières importants) et plus de 2 000 carrés spéciaux des cimetières communaux.

La remise en état des cimetières nationaux de la guerre 1914-1918 se déroule selon un programme pluriannuel qui prévoit la restauration, en métropole, de plus de 40 nécropoles et d'une douzaine de carrés communaux, ce qui représente au total plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires rénovés entre 2011 et 2018.

Pour 2015, sont prévues notamment la poursuite des travaux dans les cimetières de la première bataille de la Marne, la rénovation des nécropoles de la Ferme de Suippes, Saint-Jean sur Tourbe et Auberive (Marne), la fin de l'aménagement d'un parvis et d'un parking devant Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais) et la restauration de divers carrés militaires. En outre, une première phase de travaux sera lancée concernant les nécropoles qui sont proposées au titre des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale (front Ouest) sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

La réalisation de près de 300 panneaux d'information historique plus modernes et plus attrayants que ceux qui existent actuellement dans les nécropoles nationales a été engagée, afin de mieux les adapter à la demande des visiteurs. Ce marché, lancé en avril 2014 et établi pour une durée de quatre ans, doit équiper l'ensemble des nécropoles nationales d'ici à 2018.

À l'étranger, sont prévus en 2015 l'achèvement des travaux de restauration des sites en Macédoine, la poursuite de la rénovation des cimetières en Roumanie, Belgique, Italie et Madagascar, ainsi que la reprise, si les circonstances le permettent, du regroupement des tombes de garnison au Mali. Sur proposition des ambassades, plusieurs sites seront nouvellement pris en compte, en Biélorussie, en Inde, en Hongrie et aux Comores.

Les hauts lieux de la mémoire nationale

Incarnant la mémoire des conflits contemporains, les hauts lieux de la mémoire nationale, propriété de l'État, sont placés sous la responsabilité du ministère de la Défense et gérés par l'ONAC-VG. La liste en a été fixée par arrêté du 20 mars 2014.

Des travaux de rénovation lourde ou d'aménagement de nouveaux locaux sont en cours, notamment dans l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof et au sein du mémorial de la prison de Montluc. Le ministère entreprend également la restauration complète du mémorial des martyrs de la déportation de l'Île de la Cité à Paris : le monument rénové devrait être inauguré en 2015, année de commémoration du 70^e anniversaire de la libération des camps. Enfin, débutera fin 2014 une réflexion sur la refonte globale de la muséographie du mémorial du Mont Faron à Toulon (Var), où une exposition temporaire a été présentée dans le cadre des commémorations du 70^e anniversaire du débarquement en Provence.

3.2. Favoriser le développement du tourisme de mémoire

Un processus de structuration du secteur du tourisme de mémoire, dont l'État est un acteur central, est à l'œuvre depuis plusieurs années. Le partenariat engagé avec le ministère chargé du tourisme se poursuit, notamment par la mise en place d'une marque « Qualité Tourisme » spécifique aux lieux de mémoire qui sera lancée fin 2014 début 2015 auprès des structures intéressées pour rentrer dans une démarche de professionnalisation et d'amélioration de l'accueil de leurs publics.

En 2013, plus de 7 millions de visiteurs ont fréquenté les lieux de mémoire en France, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2010, confirmant l'intérêt croissant du public pour ce secteur qui constitue une véritable opportunité de création d'emplois dans des territoires durement touchés par les difficultés économiques. Ce travail de recueil de données et d'analyse, engagé en 2011, se prolonge avec la mise en place fin 2014, par la DMPA, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et Atout France, d'une plate-forme d'observation à l'échelle nationale, permettant de pérenniser la démarche d'observation.

L'animation par la DMPA du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains, regroupant aujourd'hui plus de 80 membres, a pour but de créer des synergies entre ses membres, de coordonner leurs initiatives et de faciliter leur insertion, à la fois dans le cadre de la politique menée par l'État pour contribuer à l'essor du tourisme de mémoire et dans celle engagée localement pour promouvoir les équipements touristiques. Pour structurer ce réseau informel, des conventions de partenariat dans le cadre de la valorisation peuvent être passées et un programme de séminaires est mis en œuvre depuis 2012. En 2014, ces rencontres sont consacrées notamment à la sensibilisation du réseau au plan qualité tourisme spécifique aux lieux de mémoire.

Le ministère de la Défense s'est engagé, au travers de conventions ou d'accords-cadres conclus avec les collectivités territoriales, à soutenir des projets structurants, inscrits dans des parcours de mémoire, en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle. Le financement inscrit pour la première fois à ce titre en loi de finances 2014 est accru de 10 % et porté à 1,65 M€ en 2015, ce qui permettra à l'État de structurer le secteur du tourisme de mémoire et d'accompagner la croissance de la filière. L'aide de l'État se concrétisera en fonction de la qualité, de la cohérence et du degré de maturité des dossiers présentés par les acteurs locaux.

Par ailleurs, le ministère mène différentes actions de promotion de la filière du tourisme de mémoire, comme lors du Salon mondial du Tourisme en mars 2014 à Paris, où a été inauguré l'Atlas des nécropoles et l'exposition itinérante « Sur les chemins de la mémoire ». La DMPA interviendra également lors du colloque international « Se souvenir dans un Monde globalisé. Tourisme, mémoire, lieux : liens et interactions » organisé par l'université de Cergy-Pontoise au Chambon-sur-Lignon en septembre 2014.



© Sirpa terre



© J.J. Chatard / DiCoD



© H. Gillot

CHAPITRE 2

CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION

1. UNE JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ CONFORTÉE ET RÉNOVÉE

La Journée défense et citoyenneté (JDC) offre aux jeunes Françaises et Français de 17 à 25 ans une approche actualisée des enjeux de défense et de sécurité ainsi que de leurs droits et devoirs de citoyen. Elle confirme ainsi sa place dans la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la JDC rénovée a été progressivement déployée sur le territoire métropolitain. Elle sera étendue à l'outre-mer dès l'automne 2014.

1.1. Une JDC recentrée sur sa mission fondamentale et modernisée

Avec un budget de 19,05 M€, hors dépenses de personnel, la Direction du service national (DSN) prévoit d'accueillir près de 763 000 jeunes en 2015. Après avoir achevé avec succès en juillet 2012 une réorganisation territoriale et administrative majeure qui s'est accompagnée d'un renouvellement des contenus de la JDC, la DSN a poursuivi son effort d'adaptation en 2013. En concevant une JDC rénovée au volet défense renforcé, elle a permis d'insuffler un véritable lien entre l'armée et la Nation autour de la légitimité de la politique de défense de la France et de l'engagement citoyen. Elle poursuit en outre sa politique de réduction des effectifs pour atteindre progressivement son effectif cible en 2014 de 1 333 emplois.

Troisième étape du « parcours de citoyenneté » prévu par le code du service national, après l'enseignement de défense et le recensement, la JDC a pour objectif de développer une culture de défense et un discours partagé sur la sécurité afin de contribuer notamment au renforcement de la résilience du pays.

La JDC est en effet un moment unique permettant de rassembler toute une classe d'âge scolarisée ou déscolarisée (environ 763 000 jeunes par an). Si la JDC était déjà bien perçue par les jeunes (en 2013, 87,7 % d'entre eux se déclaraient satisfaits), la mise en œuvre de sa rénovation devrait permettre qu'elle le soit davantage encore ; en effet, la JDC rénovée reçoit un excellent accueil avec des taux de satisfaction croissants au fur et à mesure de son déploiement.

Dans le cadre de la MAP, la DSN s'est engagée en outre dans le développement de plusieurs télé-services au profit de ses usagers et de ses partenaires. Ainsi, en 2014, le service de recensement citoyen en ligne mis à disposition des jeunes Français depuis 2009, a été amélioré. Le nombre des communes qui le proposent progresse

rapidement et les démarches sont simplifiées. Par ailleurs, un service sur mobile sera disponible à la fin de l'année 2014. Il permettra à nos jeunes concitoyens de s'informer et de rejoindre aisément le site de déroulement de leur JDC grâce au géo-guidage par GPS. Enfin, un large éventail de données supplémentaires sur la JDC est mis en ligne trimestriellement depuis le printemps 2013, à la disposition du public et notamment des chercheurs, sur la plateforme *data.gouv.fr*.

1.2. La participation aux politiques du Gouvernement en faveur de la jeunesse

Intégrée dans la politique gouvernementale contre l'exclusion, la JDC confirme sa place dans la détection des jeunes en difficulté de lecture (DDL) et renforce son rôle dans le repérage des jeunes en situation de décrochage scolaire. La DSN réalise ainsi des entretiens personnalisés auprès des jeunes sortis du système scolaire et détectés en difficulté de lecture (18 063 jeunes reçus en 2013) afin de les orienter vers des acteurs professionnels de l'insertion.

En 2014, la JDC s'inscrit pleinement dans le dispositif « Agir pour la jeunesse » dédié à la lutte contre le décrochage scolaire et les Centres du service national (CSN) sont partenaires des plates-formes de décrochage. Le partenariat conclu avec la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) au profit de jeunes détenus a permis de réaliser 40 JDC en milieu carcéral en 2013.

L'engagement de la DSN auprès de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) lui a valu en juin 2014 le Label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

De plus, la JDC offre aux jeunes une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur dans le cadre d'un marché conclu pour la période 2012-2015. Les animations sont dispensées par des secouristes professionnels extérieurs à la DSN. Chacun des cinq Établissements du service national (ESN) bénéficie ainsi d'un marché couvrant les besoins de l'ensemble de ses centres.

Dans un même souci de responsabilisation des jeunes, la DSN est en relation avec d'autres institutions porteuses d'un message de civisme (sécurité routière, prévention des conduites à risques, don du sang et don d'organes...) et susceptibles d'insérer leur action de sensibilisation dans le cadre de la JDC.

2. UNE POLITIQUE CULTURELLE DYNAMIQUE

Bien que cette particularité soit peu connue, le ministère de la Défense conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire. Ce patrimoine constitue aussi une vitrine des sciences et techniques développées dans les armées et des savoir-faire technologiques, industriels et médicaux, et de leurs conséquences sur la société. La mise à disposition des archives et du patrimoine par les moyens les plus variés permet de satisfaire la demande de connaissance des citoyens, des scolaires, des enseignants et des chercheurs.

Les crédits inscrits dans le PLF pour 2015 relatifs à la sous-action 01 « Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine » de l'action 8 « Politique culturelle et éducative » du programme 212 s'élèveront à 23,6 M€ (AE = CP). Ceux afférents à l'action 8, sous-action 02 « Gestion et communication des archives historique de la défense » s'élèveront à 5,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP.

2.1. Les actions culturelles

La politique de soutien à la production artistique, littéraire et audiovisuelle couvre les thèmes de l'histoire militaire, de la mémoire des conflits contemporains, de la mise en valeur du patrimoine de la défense et de la recherche en histoire militaire. Chaque année, le ministère de la Défense organise ou soutient des expositions, des colloques historiques ou patrimoniaux. Il participe à des événements nationaux tels que les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous de l'histoire de Blois, le festival du film d'histoire de Pessac et soutient des saisons musicales aux Invalides et au Val-de-Grâce.

2.2. Les musées

Outre le musée de l'Armée, le musée national de la Marine et le musée de l'Air et de l'Espace, le ministère de la Défense compte dix-neuf musées présents sur tout le territoire qui illustrent l'histoire, les traditions, les métiers et les techniques des différentes armes à travers leurs collections (uniformes, matériels, peintures, affiches, etc.).

Concernant les trois grands musées, le ministère de la Défense participe à leur financement sous forme de subventions pour charges de service public et de dotation en fonds propres à hauteur de 22,4 M€ en 2015. Ces trois musées sont des établissements publics administratifs.

• Le musée de l'Armée

Issu en 1905 de la fusion du musée de l'Artillerie et du musée historique de l'Armée, le musée de l'Armée est implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides et a pour mission de maintenir et de développer l'esprit de défense ainsi que le goût de l'histoire militaire dans la Nation. Quatrième musée français, deuxième musée militaire dans le monde, il a accueilli 1,375 million de visiteurs en 2013.

En 2015, le musée de l'Armée devrait entreprendre des travaux nécessaires à la protection des collections exposées dans le parcours permanent (renouvellement des installations climatiques) et entreposées dans les réserves (réhabilitation du bâtiment 012 à Satory). Des aménagements seront mis en place en vue de valoriser le Dôme des Invalides. Des travaux liés à la création de salles pédagogiques seront lancés afin d'améliorer l'offre de prestations culturelles auprès du jeune public. Par ailleurs, le musée de l'Armée présentera en 2015 trois expositions temporaires : « Vu du front : représenter la Grande Guerre », d'octobre 2014 à janvier 2015 ; « Churchill et de Gaulle », de mars à juillet 2015 et « D'Azincourt à Marignan 1415-1515 », d'octobre 2015 à janvier 2016.

• Le musée de la Marine

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée national de la Marine comporte un échelon central implanté depuis 1943 au Palais de Chaillot à Paris et quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon. Il est chargé d'organiser ou d'apporter son concours aux manifestations susceptibles de maintenir et de développer le goût de l'histoire maritime.

L'année 2015 devrait être marquée par la réalisation des travaux de réhabilitation des espaces dédiés aux réserves à Dugny et de remise à niveau d'installations à Chaillot et dans les ports. Le musée de la Marine organisera une exposition sur le site de Chaillot : « De l'amphore au conteneur », d'octobre 2014 à juin 2015.

• Le musée de l'Air et de l'Espace

Créé au lendemain de la première guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dit « Labro » - du nom de son architecte - du Bourget (Seine-Saint-Denis), le musée de l'Air et de l'Espace a notamment pour mission d'assurer la présentation au public du patrimoine culturel et historique national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

En 2015, devraient être réalisés les travaux de traitement climatique et de scénographie du Hall 39-45, et lancés les programmes de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des collections et du réaménagement des caves au Bourget. Le musée de l'Air et de l'Espace programmera au printemps 2015 une exposition temporaire consacrée à la restauration des avions.

2.3. Les bibliothèques

Au nombre d'une trentaine, les bibliothèques des cercles militaires comprennent des ouvrages rares et précieux mais surtout des ouvrages de littérature et d'actualité. Dans le cadre des restructurations de la carte militaire, elles ont bénéficié de regroupements et de modernisation. Au nombre de quarante-deux, les bibliothèques d'études et de recherche des grandes écoles d'ingénieurs et d'officiers sont comparables aux bibliothèques universitaires avec lesquelles elles partagent leurs données bibliographiques. Une convention signée avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) permet la conduite d'un plan de numérisation de 7 000 ouvrages du ministère de la Défense mis en ligne sur le site internet Gallica de la BnF et sur le portail des bibliothèques de la défense.

2.4. Les archives

Le ministère dispose d'un important patrimoine archivistique. Implanté sur le site principal de Vincennes ainsi qu'à Châtellerauld, Pau, Caen, Fontainebleau, Le Blanc, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon, le Service historique de la défense (SHD) conserve près de 400 kilomètres d'archives et 600 000 ouvrages de bibliothèque. De son côté, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) détient plus de 7 millions de clichés et 28 000 titres de films. Plus de 700 000 photographies ont été mises en ligne sur son site internet www.ecpad.fr.

Enfin, le site internet www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr met à la disposition du public des documents numérisés et des informations issus des fonds d'archives et des collections conservés par le ministère de la Défense.

TROISIÈME PARTIE
ANCIENS COMBATTANTS



© DiCoD



© ECPAD



© J.J. Chatard / DiCoD

CHAPITRE 1

DES DROITS CONSOLIDÉS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

1. LE BUDGET TRIENNAL 2015-2017

Le projet de budget 2015-2017 consolide les droits des anciens combattants en maintenant l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation et en poursuivant la mise en œuvre d'une politique mémorielle ambitieuse qui souligne l'importance du devoir de mémoire et renforce le lien armée-Nation.

Pour les programmes relevant de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », placés sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, à savoir le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » et le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », le budget pour 2015 s'élève à 2 640 millions d'euros (M€), hors dépenses de personnel transférées au programme 212 de la mission « Défense » à compter du PLF 2015. L'évolution globale des crédits résulte de la diminution des effectifs de bénéficiaires des Pensions militaires d'invalidité (PMI) et de la Retraite du combattant (RC).

Le PLF 2015 intègre plusieurs mesures nouvelles qui participent de la reconnaissance du monde combattant. Il s'agit de la généralisation au 1^{er} octobre 2015 du critère de 4 mois de présence sur un théâtre d'opération pour l'attribution de la carte du combattant ou « carte Opex » (0,4 M€ en 2015 puis 6,3 M€ en 2016 et 6,9 M€ en 2017), d'un effort de 1,5 M€ en faveur de l'action sociale de l'ONAC-VG permettant au montant des aides versées aux conjoints survivants d'atteindre le seuil de pauvreté, d'un dispositif revalorisé en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre (0,7 M€ en 2015 puis 1,3 M€ en 2016 et 2017) et de la hausse de 1 M€ de l'allocation de reconnaissance dans le cadre du plan d'action « Harkis ». Au total, les crédits concernant les dépenses d'intervention en faveur des anciens combattants représentent 96 % du budget pour 2015.

La dotation en faveur de la politique mémorielle du ministère est financée par le programme 167. Elle permettra de poursuivre la séquence mémorielle exceptionnelle débutée en 2014 consacrée au centenaire de la première guerre mondiale, ainsi qu'au 70^e anniversaire de la Résistance intérieure, de la Libération du territoire national et de la victoire contre le nazisme.

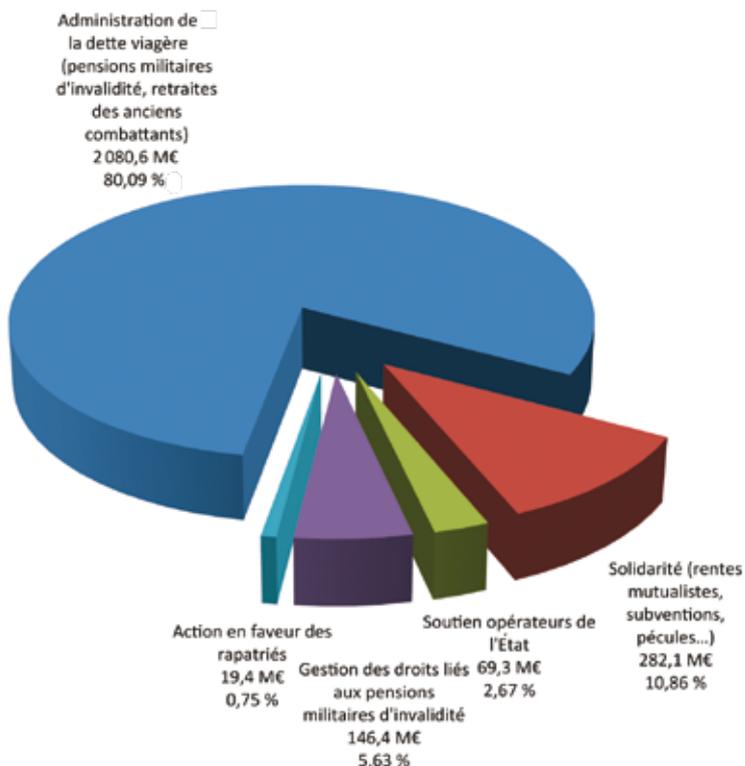
Les crédits consacrés en PLF 2015 aux harkis et rapatriés s'élèvent à 19,4 M€, soit 1,6 M€ supplémentaires par rapport à la LFI 2014, ce qui représente une progression de près de 9 %.

Répartition du budget

Crédits de paiement (en €)	LFI 2014	PLF 2015	2016	2017
Programme 167	117 431 921	41 750 000	41 810 000	41 760 000
Dépenses de personnel	75 149 340	-	-	-
dont pensions	27 146 977	-	-	-
Dépenses d'intervention	13 437 012	13 300 000	13 200 000	13 300 000
Autres dépenses	28 845 569	28 450 000	28 610 000	28 460 000
Programme 169	2 747 267 290	2 597 887 555	2 483 666 806	2 370 698 904
Dépenses d'intervention	2 672 985 700	2 523 394 830	2 409 864 491	2 297 222 094
Autres dépenses	74 281 590	74 492 725	73 802 315	73 476 810
Total	2 864 699 211	2 639 637 555	2 525 476 806	2 412 458 904

En application des orientations fixées par la LPM 2014-2019, le ministre de la Défense a décidé de réformer la gouvernance des effectifs du ministère et le pilotage de la masse salariale. Ainsi, l'ensemble des crédits de personnel (titre 2) et les effectifs associés sont, à partir du budget 2015, unifiés au sein du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration du ministère de la Défense. Le programme 167 ne comporte donc plus aucun crédit de titre 2 à compter du PLF 2015.

PLF 2015 du programme 169 par grandes masses



2. LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Le projet de budget pour 2015 permet de garantir le maintien de l'ensemble des droits portés par les dispositifs de reconnaissance et de réparation en faveur du monde combattant.

Les crédits relatifs à l'administration de la dette viagère s'établissent en 2015 à 2 080 M€, soit 78,8 % des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Les effectifs concernés à la fin de 2015 sont estimés à 1 119 000 pour la retraite du combattant et à 241 000 pour les PMI.

Par le biais du mécanisme du « rapport constant », les PMI, la RC et le plafond majorable des rentes mutualistes (RM) continueront à bénéficier de revalorisations proportionnelles à celles des rémunérations dans la fonction publique (valeur actuelle du point PMI à 13,94 € au 1^{er} juillet 2013).

Par ailleurs, le budget 2015 marque l'engagement du ministère à maintenir un financement de qualité de l'ensemble des prestations en matière de droits en faveur des pensionnés, malgré la progression des dépenses de santé et le vieillissement de la population bénéficiaire. Les dépenses de santé, d'appareillage, de remboursement des transports restent globalement stables, de même que les actions de solidarité : majoration des rentes mutualistes et subventions aux associations. En particulier, le financement des prothèses de nouvelle génération, mis en place en 2014 au profit des militaires blessés, est maintenu à hauteur de 1 M€.

3. UNE PRIORITÉ ACCORDÉE AUX PUBLICS LES PLUS DÉMUNIS

Un effort particulier est consenti dans le cadre du PLF 2015 en faveur des publics les plus fragiles et les plus démunis relevant du monde combattant et des victimes de guerre.

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs et de performance (2014-2018), la politique sociale de l'ONAC-VG sera refondue en vue notamment d'améliorer la prise en charge des plus nécessiteux des ressortissants de l'Office. Cela se traduira dès 2015 par la mise en place d'une aide complémentaire spécifique aux conjoints survivants, se substituant à l'actuelle Aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS), qui leur permettra de bénéficier d'un revenu mensuel égal au seuil de pauvreté. Cette mesure sera financée par une augmentation de 1,5 M€ des crédits d'action sociale de l'établissement qui atteindront ainsi 23,4 M€.

En outre, le budget 2015 prévoit une revalorisation de la majoration spéciale de pension attribuée aux conjoints survivants de grands invalides. L'objectif est d'améliorer la situation souvent difficile des personnes qui ont cessé ou réduit leur activité professionnelle afin de prodiguer des soins à leur conjoint invalide. Cette majoration, prévue à l'article L. 52-2 du CPMIVG, est relevée de 50 points dès le 1^{er} janvier 2015 et le sera à nouveau de 50 points au 1^{er} janvier 2016. En outre, la condition de durée de soins est abaissée de 15 ans à 10 ans.



© J.J. Chatard / DI/CoD



© D. Faget



© Pascal Guyot

CHAPITRE 2

UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT AU PROFIT DE LA 4^E GÉNÉRATION DU FEU

1. L'EXTENSION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE OPEX

Les demandes de carte du combattant émanant de participants à des Opex représentent près de 62 % des demandes de cartes examinées en 2013 (contre 38 % en 2012). Leur traitement a continué de s'accélérer. En 2013, 16 322 cartes ont été attribuées, contre 8 900 en 2012 et la tendance se poursuit en 2014 (8 984 cartes ont été attribuées au 1^{er} juillet 2014).

Le droit à la carte du combattant a été étendu aux Opex par la loi du 4 janvier 1993, dans les conditions d'application définies par le décret du 14 septembre 1993.

Selon ces dispositions, codifiées dans le CPMIVG, l'attribution de la carte du combattant est subordonnée soit à l'appartenance à une unité combattante pendant trois mois, soit à la participation personnelle à cinq actions de feu ou de combat.

Historiquement, seuls les militaires remplissant ces conditions pouvaient bénéficier de la carte du combattant. Cette approche visait à souligner la solidarité intergénérationnelle des combattants du feu tout en récompensant un risque avéré lié à la participation à des actions de feu ou de combat.

Toutefois, l'extension de l'attribution de la carte du combattant sur le seul critère de la présence sur un territoire pendant une période donnée a été opérée pour la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc dont la spécificité de l'engagement a justifié le vote de cette mesure.

À l'instar de ces conflits, les Opex représentent des formes d'engagement très différentes de celles rencontrées à travers les grands conflits du siècle dernier. C'est pourquoi le PLF 2015 prévoit l'attribution de la carte du combattant à tous les militaires ayant participé à une Opex pendant au moins 4 mois.

Cet élargissement des critères d'attribution de la carte du combattant s'opérera à compter du 1^{er} octobre 2015 pour un coût estimé de 0,4 M€ en 2015, 6,3 M€ en 2016, 6,9 M€ en 2017.

2. L'ACCOMPAGNEMENT EN RETOUR D'OPEX DES MILITAIRES BLESSÉS

Les militaires blessés font l'objet d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire, piloté par la cellule d'aide aux blessés de chaque armée, avec le concours du SSA, de l'ONAC-VG, de l'Institution nationale des Invalides (INI), de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale et de l'administration centrale du ministère.

Un chargé de mission, positionné auprès du Secrétaire général pour l'administration, est chargé depuis février 2013 de fluidifier les relations entre les différents acteurs de l'accompagnement et d'animer les réflexions prospectives visant à améliorer les différents dispositifs mis en œuvre au profit des blessés.

Ainsi, les prestations servies dans le cadre du droit à réparation ont-elles été améliorées (traitement en moins de 6 mois des dossiers de pensions militaires d'invalidité des grands blessés en Opex; financement institutionnel des prothèses de nouvelle génération pour aider à la réinsertion du blessé).

Ce souci permanent d'aider chaque blessé à se réinsérer a conduit à créer, par l'ordonnance n°2014-792 du 10 juillet 2014, un congé spécifique désigné « congé du blessé ». Ce nouveau congé permet de maintenir en position d'activité pendant un maximum de 18 mois tout militaire, blessé en Opex et ayant épuisé ses droits à congé maladie, afin de faciliter sa réinsertion au sein de son ministère d'emploi, en évitant notamment de distendre les liens avec l'administration et d'isoler l'intéressé, ce qui peut être le cas des militaires placés en position de congé de longue maladie.

Une nouvelle étape de l'amélioration du suivi des blessés dans la durée a été franchie avec la signature le 20 juin 2014 d'une convention entre l'armée de l'air et l'ONAC-VG. Cette convention organise un « passage de témoin » entre l'armée de l'air et l'ONAC-VG pour chaque militaire blessé quittant l'institution. Il est ainsi possible de s'assurer que ces anciens militaires blessés seront identifiés, suivis et accompagnés au plus près de leur zone de résidence, par l'intermédiaire des services départementaux de l'ONAC-VG. Cette convention a vocation à être étendue en 2015 à la marine nationale et à l'armée de terre.

Ce suivi dans la durée sera également renforcé, dans le courant de l'année 2015, par la mise en place au niveau de chaque cellule d'aide d'un « passeport du blessé ». Ce document recensera l'ensemble des actions d'accompagnement médico-social dont a bénéficié le blessé, en intégrant celles financées par les partenaires du ministère de la Défense (sociétés d'assurance, mutuelles, associations). Ce passeport sera remis à l'intéressé à son départ de l'institution, et l'ONAC-VG disposera d'une copie, ce qui lui permettra d'avoir un historique complet du parcours de réinsertion du blessé et de mettre alors en place un accompagnement personnalisé.

Des évolutions sont également prévues en matière d'aide à la reconversion des blessés. Tout d'abord, par une recherche de synergies avec le rapprochement des actions pilotées par l'Agence de reconversion de la défense de celles pilotées par l'ONAC-VG. Ensuite, par la signature d'une ordonnance relative à la rénovation des emplois réservés au titre de la solidarité nationale, ouvrant notamment le bénéfice de ces emplois aux militaires reconnus médicalement inaptes à l'exercice de leurs fonctions ou aux conjoints des militaires blessés et reconnus comme grands invalides de guerre. De plus, les corps et cadres d'emplois de catégorie A des trois fonctions publiques, sauf exceptions prévues par décret en Conseil d'État, seront ouverts aux bénéficiaires des emplois réservés, militaires des armées ou de la Gendarmerie nationale.



© R. Senoussi / DiCoD



© R. Senoussi / DiCoD



© R. Senoussi / DiCoD

CHAPITRE 3

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS

1. UNE VOLONTÉ RÉAFFIRMÉE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION

La République, à travers la parole présidentielle, a reconnu sa responsabilité dans les souffrances endurées par les anciens membres des formations supplétives et leurs familles.

Récemment, a été rappelé le message prononcé par le Président de la République lors de la journée nationale d'hommage consacrée aux harkis, le 25 septembre 2012 : « Il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie ».

Le sort que la République française a réservé aux anciens supplétifs de son armée et à leurs familles après les accords d'Évian l'incite aujourd'hui à renforcer ces mesures de reconnaissance et de réparation.

Ainsi, un plan d'action ambitieux est en préparation élaboré dans le cadre d'une concertation menée par le secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire avec les représentants des associations d'anciens supplétifs et leurs familles, au sein d'une structure permanente de dialogue, le « G12 harki ».

Ce plan comportera deux volets :

- la reconnaissance qui passera notamment par effort inédit pour l'intégration pleine et entière de la mémoire des harkis à la mémoire nationale ;
- la réparation à travers des mesures matérielles d'amélioration des conditions de vie des harkis et de leurs descendants.

2. DES DROITS MAINTENUS ET AMÉLIORÉS

Le budget 2015 prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés. Sa dotation de 19,4 M€, en progression de 1,6 M€ par rapport à 2014, marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir un financement de qualité des prestations notamment envers les anciens supplétifs et leurs familles, de reconnaître leurs actions, leur courage et leur engagement pendant la guerre d'Algérie. Il intègre une revalorisation de l'allocation de reconnaissance pour un montant de 1 M€ dans le cadre du plan d'action « Harkis ».

Les mesures de désendettement, toujours en vigueur, permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation au titre de l'article 44 de la loi de finances pour 1986 et la sauvegarde du toit familial dans le cadre des dispositions du décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 qui a donné aux préfets les moyens juridiques et financiers d'intervenir.

La loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés participe au renforcement et à la poursuite d'un ensemble de mesures mises en œuvre depuis ces cinquante dernières années.

Les conditions d'insertion des harkis ont été améliorées en assurant une sécurité matérielle à la première génération par le versement des allocations de reconnaissance.

Les enfants d'anciens supplétifs ont vu, quant à eux, les conditions de leur insertion économique et sociale améliorées par un accès privilégié à tous les dispositifs d'aide à l'emploi, des aides à la formation scolaire et universitaire, des aides à la formation professionnelle. Ces dispositifs sont reconduits, en complément des dispositifs de droit commun en faveur de l'emploi, avec un effort particulier porté sur l'accès aux emplois réservés des trois fonctions publiques.

Le transfert aux services gestionnaires, à savoir l'ONAC-VG et le Service central des rapatriés (SCR), des dossiers jusqu'alors instruits par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ou l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) permettra d'assurer la poursuite de tous les autres dispositifs (retraites, indemnisation, désendettement...).

Enfin, un soutien financier continuera d'être apporté aux associations représentatives qui contribuent à la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale en faveur des anciens supplétifs et rapatriés.

3. UNE ADMINISTRATION RÉNOVÉE

Dans le cadre des mesures générales engagées depuis 2012 en faveur de la MAP, un vaste plan d'action réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis a été approuvé par le Gouvernement en juillet 2013.

Cette réforme structurelle a pour objectif de simplifier et de raccourcir les circuits complexes de traitement actuel des dossiers, tout en garantissant la poursuite des missions et des actions en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis.

Le système existant conjugait l'action d'un ministre responsable des politiques en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis et celle de plusieurs organismes qui ne lui étaient pas rattachés : la MIR (service du Premier ministre), l'ANIFOM (établissement public à caractère administratif du ministère chargé des Finances) et le SCR (service central, délocalisé à Agen, du ministère de l'Intérieur).

Les moyens budgétaires dépendaient du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », placé sous la responsabilité de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Il a donc été décidé d'engager en 2014 une réforme permettant une meilleure coordination des services et une simplification

des circuits complexes de traitement actuel des dossiers, organisée autour de l'idée de « guichet unique » pour les rapatriés et les anciens combattants harkis, à savoir l'ONAC-VG.

Cette réforme se traduira par :

- la rationalisation des structures : deux organismes bien connus des rapatriés et des harkis auront en charge l'ensemble des dossiers : d'une part, l'ONAC-VG pour les harkis, anciens combattants et leurs familles, d'autre part, le SCR, créé en 1956, qui conservera l'ensemble de ses missions antérieures, tout en se voyant confier de nouvelles responsabilités ; il apportera son concours et son expertise à l'ONAC-VG ; par ailleurs, la disparition de l'ANIFOM a induit le transfert, à l'ONAC-VG, dès le 1^{er} janvier 2014 de ses missions et donc de ses dossiers résiduels, parmi lesquels quelques recours contentieux, dont l'instruction est spécifiquement confiée au SCR.
- la simplification des procédures et des circuits : toutes les demandes seront effectuées auprès des services départementaux de l'ONAC-VG ; les dossiers seront ensuite traités par le SCR d'Agen (instruction des demandes, gestion financière, traitement des contentieux éventuels).

La réforme en cours permet de poursuivre le dialogue avec les associations et la mise en œuvre de différents dispositifs en faveur des rapatriés et des harkis. Conduite sous l'égide du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire auprès du ministre de la Défense, en concertation avec les associations, elle s'effectue à droits constants.

Les moyens budgétaires ont été transférés vers le programme 169 «Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant» depuis la LFI 2014.



© R. Connan / DiCoD



© J.J. Chatard / DiCoD



© J.J. Chatard / DiCoD

CHAPITRE 4

DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT

1. ONAC-VG, LA « MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE »

Pour répondre aux besoins des anciens combattants, l'ONAC-VG s'investit pleinement dans la préservation de leurs droits matériels et moraux, mais aussi dans la transmission de leurs valeurs par le développement d'une politique de mémoire.

L'année 2015 sera marquée notamment par plusieurs temps forts :

- la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office dont l'exécution s'étalera de 2014 à 2018. L'Office a sensiblement renforcé en 2014 ses connaissances sur la nature et les besoins de ses 3 millions de ressortissants. Tout en continuant à servir les anciennes générations de combattants et leurs ayants droit, l'Office améliorera donc, en concertation avec les armées et les services du ministère de la Défense, la prise en compte et l'accompagnement des combattants des Opex, et en particulier des blessés. Les plus démunis des ressortissants feront l'objet d'une attention toute particulière. La refonte de l'action sociale de l'Office y concourra ;
- par ailleurs, en application des mesures de simplification et de rationalisation décidées dans le cadre de la MAP, l'Office poursuivra le regroupement de l'ensemble des dispositifs mis en place au profit des rapatriés et des harkis : après la prise en charge le 1^{er} janvier 2014 des missions, droits et obligations de l'ANIFOM, l'établissement reprendra les attributions de la MIR et celles que les préfetures conservent encore en application de certaines dispositions règlementaires qui seront modifiées à cette occasion. Les harkis et les rapatriés bénéficieront ainsi du réseau d'accueil et de proximité des services départementaux de l'ONAC-VG ;
- les travaux préparatoires au transfert des établissements médico-sociaux à d'autres opérateurs seront poursuivis et le renforcement de leur pilotage par le siège de l'Office consolidera leur trajectoire de retour à l'équilibre financier.

La subvention pour charges de service public attribuée à l'ONAC-VG par le ministère de la Défense en 2015 est en légère diminution à 57,3 M€. Il bénéficiera également en 2015 d'une dotation exceptionnelle de 0,35 M€ destinée à lui permettre de financer l'acquisition d'un nouveau système d'information budgetaro-comptable.

En complément de cette subvention, l'ONAC-VG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

1.1. La consolidation du maillage territorial

Outil exceptionnel au service du monde combattant, le maillage territorial de l'ONAC-VG sera consolidé.

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONAC-VG dispose d'un maillage territorial composé de 102 services départementaux, 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et 3 services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

Leurs missions sont multiples :

- dans le domaine de la réparation, ils sont désormais le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office qu'ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation ; c'est à ce titre qu'ils sont chargés de suivre et d'accompagner les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils sont chargés notamment d'instruire les demandes de cartes et titres (cartes du combattant, titre de reconnaissance de la Nation, retraite du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement, de veuves...);
- dans le domaine de la solidarité, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures de solidarité définies par le siège dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Office ;
- dans le domaine de la mémoire, leurs actions visent à transmettre les valeurs du monde combattant aux jeunes générations et à préserver le lien entre la Nation et le monde combattant. Ils sont à ce titre très fortement mobilisés par les activités mémorielles organisées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre et du 70^e anniversaire de la Libération.

Placés sous la double tutelle des préfets (qui président les conseils départementaux de l'Office) et du directeur général de l'ONAC-VG, les services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation.

Les missions de ces services ont été étendues au gré des réorganisations qu'a connues le ministère de la Défense et des Anciens Combattants et des mesures de rationalisation décidées par le Gouvernement. Le réseau de l'ONAC-VG a ainsi hérité en 2010 des missions des Directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion (DSPRS) du ministère de la Défense et il prendra à sa charge les responsabilités des préfetures dans le domaine de la gestion des dispositifs créés pour assister les populations rapatriées.

Ce réseau qui emploie près de 530 ETP (dont 62 en Afrique du Nord) et œuvre au profit des 3 millions de ressortissants que compte l'Office est un outil exceptionnel au service du monde combattant dont l'existence et les effectifs sont confortés dans le cadre du PLF 2015. Le réseau n'en sera pas moins rationalisé et des monographies départementales en cours de réalisation permettront d'adapter le format des services départementaux à leur charge de travail.

1.2. L'amélioration de la gestion des demandes de cartes et titres

L'attribution des cartes du combattant et des Titres de reconnaissance de la Nation (TRN) relève de l'ONAC-VG depuis 2010. Afin de faciliter les démarches des anciens combattants et des victimes de guerre, le circuit d'instruction, désormais largement dématérialisé, d'une demande de carte du combattant jusqu'à l'octroi et le paiement de la retraite du combattant relève d'une chaîne de traitement unique, via l'application KAPTA, des services de l'ONAC-VG à ceux de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui met en paiement les retraites du combattant.

Parallèlement, des pôles dématérialisés ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant. La liquidation des demandes de retraite du combattant des ressortissants résidant à l'étranger a pu être régularisée. L'ONAC-VG et les services du ministère chargés du budget ont accéléré le traitement de ces dossiers.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a permis une très nette amélioration du service rendu aux ressortissants. Ainsi, l'examen des demandes de cartes du combattant par la commission nationale ne cesse d'augmenter (31 338 demandes de cartes du combattant en 2013 contre 28 310 en 2012, 14 797 en 2011). À noter, que le traitement des demandes émanant de participants à des Opex a continué de progresser (près de 62 % des demandes examinées en 2013).

Par ailleurs, en juillet 2014, la commission nationale a instruit 50 % de dossiers en plus qu'en 2013 à la même période. Cette tendance devrait s'accélérer en fin d'année en raison de la publication annoncée de certaines listes d'unités combattantes concernant notamment l'Afghanistan. La mise en œuvre des dispositions de l'article 109 de la loi de finances pour 2014 (loi 2013-1278 du 29 décembre 2013) étendant les droits de la carte du combattant au titre de l'AFN pour des services effectués au delà du 2 juillet 1962, a généré un accroissement significatif des demandes de cartes au titre de ce conflit. Ainsi, au 1^{er} juillet 2014, sur les 18 750 cartes attribuées, 9 679 l'ont été au titre des opérations en Afrique du Nord (AFN) (8 066 en 2013), et parmi ces dernières 6 649 cartes ont été attribuées au titre des nouvelles dispositions dites de la «carte à cheval».

1.3. Un effort continu en matière de solidarité avec une nouvelle augmentation des crédits d'action sociale

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG s'accroît de 6,8 % en 2015 pour s'établir à 23,4 M€.

L'ONAC-VG privilégie trois domaines d'intervention pour la mise en œuvre de l'action sociale :

- le premier domaine concerne les aides sociales octroyées aux anciens combattants et à leurs conjoints, notamment les demandes émanant de veuves ou de personnes dépendantes. Les montants alloués au titre de ces interventions sont déterminés par un examen individualisé de chaque demande ;
- le deuxième a trait à la reconversion professionnelle au profit d'anciens militaires devenus ressortissants de l'ONAC-VG. Ce besoin concerne les anciens militaires qui ont quitté les armées et qui s'engagent dans un parcours de reconversion. Au terme de l'année 2013, 164 dossiers d'aide à la reconversion ont été traités, pour un montant de dépenses réglées sur 2013 de 0,34 M€ ;
- le troisième domaine concerne le dispositif d'Aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS) de ressortissants de l'ONAC-VG. Créée en 2007, cette aide a pour objectif d'assurer aux bénéficiaires un montant minimal de ressources. Initialement fixé à 550 €, le montant plafond garanti par l'ADCS s'élève à 932 € depuis le 1^{er} avril 2014 (contre 900 € au 1^{er} avril 2012). En 2013, les services départementaux de

L'ONAC-VG ont validé 4 315 dossiers donnant lieu au versement de l'ADCS contre 5 114 en 2012. La refonte de l'action sociale de l'Office se traduira dès 2015 par la mise en place d'une aide complémentaire spécifique aux conjoints survivants, se substituant à l'actuelle ADCS, qui leur permettra de bénéficier d'un revenu mensuel égal au seuil de pauvreté.

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE (ONBF)

Symbole officiel du lien étroit entre la Nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore, le Bleuet de France est la fleur française du Souvenir arborée lors des commémorations, et plus particulièrement celles du 8 Mai et du 11 Novembre.

L'ONBF est gérée par l'ONAC-VG qui s'emploie à organiser les collectes partout en France, à promouvoir les valeurs civiques et morales attachées au Bleuet de France, mais également à développer et à diversifier ses recettes. Les 102 services de l'ONAC-VG organisent les collectes au niveau local en mobilisant un réseau de près de 30 000 bénévoles.

En 2013, les fonds récoltés par le Bleuet de France, grâce à la générosité des donateurs, s'élevait à 1,12 M€. La majeure partie des recettes a ainsi été consacrée à soutenir des milliers de ressortissants de l'ONAC-VG via des aides et plus de 480 projets mémoriaux.

Pour diversifier ses recettes, le Bleuet de France a ouvert, dès 2008, son propre site internet avec un module de dons en ligne, puis en octobre 2010, sa boutique en ligne, proposant l'achat de produits estampillés Bleuet de France pour les espaces de vente dans les musées et mémoriaux, mais aussi pour les particuliers.

En 2013, les ventes de ces produits étaient en augmentation de 87 % par rapport à 2012.

Depuis 2012, le Bleuet de France peut également compter sur le soutien des forces armées et du personnel civil de la défense qui participent à augmenter les recettes (de 26 200 € récoltés en 2012 à plus de 55 000€ en 2013).

Le site internet du Bleuet de France et sa page officielle Facebook sont le relais privilégié des grandes campagnes nationales de communication.

www.bleuetdefrance.fr

www.facebook.com/BleuetdeFrance

2. L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES, LA « MAISON DES INVALIDES »

L'institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

Quoique largement ouverte au service public hospitalier, l'INI est bien autre chose qu'un simple hôpital ou qu'une unité de long séjour hospitalisée. Symbole fort de l'attachement de la Nation au devoir de réparation, elle est d'abord la « maison des Invalides ».

Pour 2015, le montant de la subvention pour charges de service public prévue est identique à celle de 2014, soit 12,08M€.

L'année 2013, dernière annuité du Contrat d'objectifs et de performance (COP), aura été marquée par un certain nombre d'événements et de réalisations en termes d'activité parmi lesquels on retiendra principalement :

- une forte progression de l'activité du centre des pensionnaires avec un taux d'occupation de 98,78 % au dernier trimestre 2013,
- une augmentation de l'activité en hospitalisation complète dans le centre médico-chirurgical,
- une activité encore soutenue au CERAH qui a vu tous ses indicateurs atteints et même largement dépassés.

L'Institution a donc réaffirmé sa volonté d'atteindre tous ses engagements tout en optimisant le fonctionnement des services et en mettant l'accent sur la transversalité, le décloisonnement et la pérennisation des compétences reconnues à l'INI. Outre la recherche permanente de la qualité et de la sécurité des soins, le résultat visible de toutes ces actions est la mise en place de l'Éducation thérapeutique du patient (ETP) accréditée par l'ARS/IDF. Elle se déploie en faveur des pensionnaires et patients, et est ouverte aux patients des établissements sanitaires de la région.

En matière d'investissements, l'année 2015 sera marquée principalement par le déploiement du dossier pensionnaires et patients informatisés.

Les travaux relatifs à la préparation du futur COP de l'INI ne sont pas encore engagés. Ils découleront de la construction du futur projet d'établissement de l'INI reposant sur des orientations stratégiques en cours de définition.

Direction de projet: Guillaume Richard
Direction du bureau des éditions: CF Jérôme Baroë
Direction artistique: Jean-Charles Mougeot
Secrétariat de rédaction: Isabelle Arnold
Direction de la fabrication: Thierry Lepsch
Conception graphique: Christine Pirot, Thierry Véron
Diffusion: SCH Ebtissam Bellammou

Crédits photos

1^{re} de couverture (de gauche à droite)

J-J. Chatard / DICoD ; J-J. Chatard / DICoD ; G. Chaumeil ; J-J. Chatard / DICoD

4^e de couverture (de gauche à droite)

E. Rathelot / Marine nationale ; Anthony Jeuland ; O. Debes ; R. Connan

page 1 - R. Pellegrino

page 3 - J. Robert / DMPA



PROJET DE LOI DE FINANCES

2015

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr